

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire
ÉTAIENT ABSENTS MME LOUISE BOUCHER, présidente
 M. MARIO DUMAIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 80

Séance tenue le 14 mars 2003, à 13 h
Église Sainte-Anastasia
174, rue Bethany
Lachute

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 14 MARS 2003	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
LA BANDE À PORC	
NATHALIE BOUSQUET, STÉPHANE JOUBERT	2
FERME PORCINE GLENNA POITRAS ET LES ENTREPRISES AGRI-CHOUX	
GLENNA POITRAS	10
PIERRE LALANDE	19
VILLE DE MIRABEL	
HUBERT MEILLEUR, ROBERT ROY	27
REPRISE DE LA SÉANCE	43
SYLVAIN GASCON	43
CAROLE DESROCHERS ET MARIO PLANTE	50
FÉDÉRATION DE L'UPA OUTAOUAIS-LAURENTIDES ET SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DES LAURENTIDES	
RENÉ LEDOUX, RICHARD MAHEU, LAURENT PAQUIN	61

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Reprise de l'audience publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Bonjour à chacun, chacune d'entre vous!

10 Je m'appelle André Beauchamp, je suis accompagné aujourd'hui de monsieur Alfred Marquis, commissaire de la présente commission.

15 Comme vous le savez, l'audience publique est à sa deuxième phase. Pendant toute la première phase, nous avons essayé de construire la connaissance par différents travaux, par les rencontres thématiques et ensuite par une tournée régionale où nous avons convoqué les différents ministères impliqués. Nous avons essayé de construire le savoir que nous avons sur la question cruciale du développement durable de la production porcine.

20 Et nous sommes maintenant à la deuxième partie de l'audience. Dans cette deuxième partie, les individus, les groupes sont invités à venir donner leur opinion à la commission dans la forme de mémoire, faire leurs recommandations, dire ce qu'ils pensent du dossier et des décisions qui devraient être prises dans un pareil dossier.

25 Nous sommes quatre membres sur la commission mais, compte tenu des contraintes d'agenda, nous nous divisons en deux groupes pour un certain nombre de régions, ce qui fait que nous sommes que deux, ici aujourd'hui. Mais n'ayez pas peur, les quatre commissaires ont lu vos mémoires et nous sommes aussi l'écho des questions de nos deux collègues, madame Louise Boucher et monsieur Mario Dumais qui ne sont pas présents aujourd'hui, nous porterons leurs questions en vous entendant.

30 La procédure est simple. Nous accordons autour d'une demi-heure à chaque intervenant, que ce soit une personne ou un groupe, en vous demandant de résumer votre mémoire. Nous l'avons reçu, nous l'avons lu. Si vous arrivez à faire un résumé relativement succinct, nous serons ensuite en mesure de vous poser des questions, non pas pour vous confondre mais pour voir un peu le sens des affirmations que vous posez et voir un peu comment vous vous situez par rapport à un continuum de différents intervenants. Il y a déjà plus de 300 mémoires annoncés, 35 vous comprenez qu'il y a là une question d'une certaine complexité.

40 En soutien à la commission aujourd'hui, je voudrais signaler la présence, à la petite table à côté, de madame Julie Milot qui est analyste, et monsieur Daniel Bérubé qui est responsable de communication; à l'arrière, la personne qui vous a accueillis, madame Marie-Josée Méthot qui agit comme coordonnatrice de la commission; cachés derrière leurs énormes instruments, alors le régisseur, monsieur Daniel Moisan, et l'ingénieur du son, monsieur Jean Métivier; et, à la sténographie, madame Lise Maisonneuve.

45 Nous devons normalement entendre huit mémoires aujourd'hui. Les règlements relatifs à la confidentialité et à l'accès à l'information font que nous n'avons pas le droit de dévoiler les

mémoires avant que les gens ne les aient présentés. C'est une question de respect. Mais aussitôt que cela est fait, là, évidemment, les mémoires deviennent disponibles pour les gens, qui sont accessibles, qui sont dans la salle, les représentants des différents ministères.

50 Je rappelle aussi qu'il existe, selon la procédure, un droit dit de rectification. Si, dans un mémoire, il y a une fausseté qui est annoncée, il y a un droit de corriger cette fausseté, cette erreur de fait, donc qu'on appelle un droit de rectification. Ce n'est pas un droit argumentaire. Ce n'est pas un droit pour refaire une contre-argumentation. C'est simplement un droit de rectification s'il y a eu des erreurs de faites. Auquel cas, pour utiliser votre droit, vous devez vous inscrire
55 auprès de madame Méthot, et quand vous venez, vous indiquez à quel passage du mémoire vous voulez faire une correction. Jusqu'à maintenant, personne n'a utilisé formellement ce droit-là, mais il existe, en comprenant qu'il est bien encadré. Ce n'est pas un droit de réplique mais bien un droit de simple rectification.

60 Alors, je compte, bien sûr, sur la qualité de votre présence, et je pense que la réception des mémoires, c'est quelque chose de tout à fait intéressant.

Est-ce que les gens de la MRC de Papineau sont arrivés? Point encore. Alors, ça va venir plus tard.

65 Est-ce que les gens du groupe La Bande à porc consentent à venir présenter leur mémoire? Monsieur Stéphane Joubert et Nathalie Bousquet. C'est bien ça?

Mme NATHALIE BOUSQUET :

70 C'est bien ça.

LE PRÉSIDENT :

75 Si vous voulez vous asseoir, madame. Et monsieur, venez. Alors, nous vous écoutons.

Mme NATHALIE BOUSQUET :

80 Bonjour à vous! Ça nous fait plaisir de venir vous présenter notre mémoire. Et surtout, on est heureux de se faire entendre. C'est bien apprécié, croyez-moi.

Donc, nous avons résumé, comme vous avez mentionné. C'est sûr que notre mémoire s'avérait un peu plus long que désiré, donc, nous allons essayer d'être brefs.

85 (L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

En conclusion, quel est le prix à payer pour faire partie de ce volet du commerce international? Le Québec ne serait peut-être pas aussi compétitif sans la part monétaire de ses millions de contribuables qui n'ont, d'ailleurs, pas vraiment de décision là-dessus, où ça s'en va

90 ces sous-là. Maintenant, on sait qu'on commence à en avoir mais c'est sûr qu'il y a beaucoup de sous qui sont orientés là. Et puis c'est un petit peu ça, on paye un peu pour faire partie de ça.

La solution au problème, selon nous, est assez simple et se retrouve un peu sous nos yeux. On pourrait revenir un peu plus à la base, à une agriculture qui est plus durable, qui est plus en accord avec son environnement. Et je crois que ça pourrait permettre de faire gagner à tout le monde. Donc, il s'agit tout simplement de favoriser l'implantation de plus petites porcheries, comme je vous disais, bon, peut-être une unité animale par hectare. Est-ce qu'on en reste sur une litière de paille? Je sais que c'est tout des sous un peu plus à déboursier, mais c'est quelque chose qui peut se faire, c'est ça, et peut-être injecter plus de fonds dans ces petites fermes familiales là.

Donc, en conclusion, notre vision des choses est simple. Elle suggère la préservation des richesses, qui rapporte beaucoup plus à la province et à ses habitants que l'implantation parfois d'industries animales d'envergure, puisqu'elle permet de tirer le meilleur du territoire. Elle crée de l'emploi par la présence de plusieurs entreprises cohabitant, plutôt qu'une seule qui s'automatise, fait perdre de l'emploi et dépeuple le territoire.

Nos recommandations sont celles de gens qui voient un peu plus à long terme. Nous sommes désireux de préserver la continuité de notre belle province en prônant le développement de celle-ci sur une plus longue échéance, en évitant la propagande d'une vision éphémère de profits gagnés plus rapidement, en brûlant rapidement des ressources locales qui sont difficilement renouvelables. On est capable de les utiliser à meilleur escient.

Ça fait que c'est un peu ça qu'on voulait dire. Ça fait que c'est un petit peu notre point de vue, rien de vraiment scientifique, mais juste pour dire qu'on veut protéger nos richesses.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez bien le droit d'avoir vos opinions. Bon, c'est important. Écoutez, une couple de petites questions, toutefois. La Bande à porc, il y a combien de monde dans votre organisation?

Mme NATHALIE BOUSQUET :

Au tout départ, quand on a commencé ça, on était une trentaine, plusieurs personnes du rang Saint-Vincent, dans cette région-là, où on a parlé de l'implantation de cette industrie-là. Donc, on peut compter que généralement dans nos réunions, c'est ça, on était entre 20 et 30 bien souvent.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, essentiellement, c'est autour du rang Saint-Vincent, si j'ai bien compris.

Mme NATHALIE BOUSQUET :

135

En gros, c'est ça, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

140

Et là, il y a à vos yeux une espèce de vocation de type agrotouristique particulière que vous voulez conserver et que vous sentez menacée par l'éventualité de grosses porcheries.

Mme NATHALIE BOUSQUET :

145

Grosso modo, c'est un peu ça, oui. C'est ça. Ce qui nous inquiète, c'est qu'il y a plusieurs petites entreprises familiales. Il y a plusieurs sites, bon, plusieurs érablières. C'est entendu, il y a toute une concentration d'érablières et la porcherie ne serait pas très loin. Et je pense que ça pourrait faire perdre bien...

LE PRÉSIDENT :

150

Et là, vous sentez qu'il y a une espèce de tension ou de contradiction dans l'interprétation du droit de produire. C'est-à-dire que, d'un côté, vous dites: «Eux autres veulent faire valoir leur droit de produire, mais on a aussi notre droit de produire.»

155

Mme NATHALIE BOUSQUET :

C'est ça. C'est qu'en réalité, si on regarde en gros, bon, je ne veux pas me faire non plus le porte-parole de tous, là, mais je crois que c'est sûr que cette industrie-là déferait probablement l'harmonie qui règne actuellement.

160

On n'est pas là pour dire: «On ne veut pas d'agriculture.» Non, ce n'est pas notre but, parce que c'est important et c'est ça qui nous fait vivre. Mais c'est quelque chose qu'on voudrait de plus sain, qui serait en accord justement avec toutes les belles petites productions qu'il y a autour. Parce que si vous saviez comme il y a beaucoup de gens qui viennent nous visiter. D'ailleurs, là, c'est le temps des sucres. Il y a un va-et-vient, là, où des gens viennent, prennent des marches, ils viennent sentir l'air qui est encore pur.

165

Oui, c'est vrai qu'on sent quand même l'air de la campagne, c'est normal. Mais si on parle, bon, de déjections porcines, ce serait un peu plus désagréable, des infrastructures qui viennent là. Je pense que ça ferait un dommage considérable à tout ça parce que c'est très varié comme secteur.

170

LE PRÉSIDENT :

175

Pour régler ce conflit, au fond, de droits de produire qui se contredisent, à quel niveau vous pensez que le conflit peut se dénouer? Au niveau local ou au niveau provincial? Comment

vous voyez ça pour arbitrer ces choses-là et arriver à prendre un certain nombre de décisions cohérentes?

180

Mme NATHALIE BOUSQUET :

Savez-vous, je pense que, bon, là, moi, en relisant tout ça, je me dis: «J'ai des manques là-dedans.» Puis ça, je vais vous le dire, ça prendrait des années d'étude. C'est quelque chose qui est long à cerner, on ne connaît pas tous les impacts.

185

Puis comme je vous disais tout à l'heure, je ne suis pas spécialiste, je ne suis pas certaine de tout ce que j'avance. Et ne connaissant pas les impacts et sachant qu'il y a beaucoup de dommages déjà causés par ça, je pense que ce n'est pas question de quelques mois, ça pourrait être des années. Et si on pouvait se dire: «Aïe! on impose un moratoire de quatre, cinq ans», mon Dieu! ce serait quasiment ça qui serait mieux pour faire des études plus poussées, mettre des spécialistes sur le terrain et, non seulement ça, faire en sorte que ces spécialistes-là soient justement dans nos champs, dans notre environnement pour voir ce qu'est la vie là, et qu'est-ce que ces gens-là ont besoin.

190

195

Parce que c'est un peu... comme vous disiez, bon, il y a une contradiction du côté des types d'agriculture. Oui, c'est un peu ça, parce que là, on veut faire du profit vite fait et, à ce moment-là, bien, on implante rapidement des choses sans penser aux conséquences. Si on pense un peu avant d'implanter, je pense que ce serait une bonne chose. Là, déjà, on a déjà une production qui est déjà là, bon, on peut stopper ça là, on est déjà très bon. Est-ce qu'on ne peut pas faire autre chose? Est-ce qu'on ne peut pas étudier l'avenir de ça? C'est un petit peu ça.

200

LE PRÉSIDENT :

205 Donc, vous ne voulez pas qu'on aille trop vite et qu'on prenne le temps de voir l'ensemble des solutions.

Mme NATHALIE BOUSQUET :

210 Oui, il faut prendre le temps. C'est comme dans toute chose, c'est comme dans ce qu'on peut dire aussi, des fois il faut prendre le temps avant de l'avancer. Je pense que c'est important, effectivement, de bien penser avant d'agir, de prendre le temps de réfléchir, de faire des études poussées. Il y a des spécialistes dans toutes ces choses-là. Il faut des biologistes, des gens du milieu de l'agriculture. Je pense que ce n'est pas ça qu'ils veulent des agricultures à large; je
215 pense qu'ils veulent une agriculture qui est plus humaine et plus vivable. Même ceux qui font ces grandes agricultures-là, je ne suis pas sûre que ça leur plaise, je ne suis pas certaine.

LE PRÉSIDENT :

220 Cher collègue?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

225 Merci, monsieur le président de la séance d'aujourd'hui.

230 Vous avez bien dit que vous n'étiez pas spécialiste et je ne voudrais pas rentrer trop technique. Cependant, il y aurait une couple de questions que j'aimerais vous poser. Une première, vous dites que la densité animale d'une unité animale par hectare vous semblerait correcte. Et ensuite, vous dites: «Elle pourrait être modulée selon les régions.» Pouvez-vous peut-être nous dire un peu plus sur quoi vous vous baserez pour les moduler?

Mme NATHALIE BOUSQUET :

235 Je peux vous dire, je pense que ce n'est pas une bonne façon d'approcher. Vous me faites réfléchir en disant ça. Je vous dirais, en fait, bon, je ne suis pas sûre qu'il faudrait dire ça comme ça, moduler selon les régions. Une unité animale par hectare, selon en tout cas ce qu'on a lu, ça a l'air bien, est-ce qu'on doit moduler? Je ne suis pas certaine, là. Vous me faites réfléchir justement sur ce point-là.

240 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

 Mais quand vous dites que vous n'êtes pas certaine, est-ce que vous avez des idées pourquoi vous n'êtes pas certaine? Sur quoi vous vous basez pour nous dire ça, aujourd'hui?

245 **Mme NATHALIE BOUSQUET :**

Honnêtement, il faudrait que quelqu'un, ayant plus de connaissance que moi là-dedans, puisse intervenir, parce que c'est probablement...

250 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, il y a beaucoup de monde qui avance ce chiffre-là.

255 **Mme NATHALIE BOUSQUET :**

Oui, c'est ça. C'est pour ça, on a vu ça un peu partout.

LE PRÉSIDENT :

260 Ce qui nous paraissait particulier chez vous, c'était l'idée d'une modulation régionale. Alors...

Mme NATHALIE BOUSQUET :

265 Bon, peut-être qu'on se disait... non, je pense qu'il ne faut pas repousser les choses dans la cour d'un voisin. Puis je pense, non, il n'y a pas de modulation à y avoir. Si c'est avancé par des spécialistes et ça semble aller bon train avec un environnement adéquat, je ne suis pas sûre qu'on se doive de moduler.

270 Encore une fois, comme je vous disais, idéalement, plutôt que d'avancer des chiffres, peut-être qu'on se méprend à avancer ces chiffres-là, ne faudrait-il pas étudier mieux avant l'impact de ça? Parce que c'est vrai, vous avez raison, des fois on avance des mots qui ne sont peut-être pas adéquats.

275 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Et un autre petit point. Je pense que c'est une précision, c'est-à-dire que vous parlez d'un périmètre minimal de 2.5 kilomètres. Je suppose que ce que vous voulez dire, c'est une distance du périmètre de 2.5 kilomètres. Parce que le périmètre, j'ai un peu de misère à comprendre.

280

Mme NATHALIE BOUSQUET :

Oui, effectivement, ce qu'on avançait.. là, vous avez du plaisir avec moi, là!

285 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Non, non, non, j'essaie de préciser. Je ne veux pas...

290 **Mme NATHALIE BOUSQUET :**

290

295 En fait, vous avez raison, ce qu'on avançait, c'est de dire que, bon, si on parle, par exemple, de la région qui est ce fameux relais-là où on a plusieurs... puis ce n'est pas juste le rang Saint-Vincent, ça, le Rang"dez-vous champêtre, si on regarde ça. Ce qu'on se disait, c'est que pour que ce soit agréable pour des gens qui passent là, puis on essayait de voir qu'est-ce qui se passait en faisant le tour des choses là-bas, ça fait que c'est pour ça que ce n'est pas parfait comme chiffre, c'est juste quelque chose qu'on avance.

300 Mais si on regarde ces rangs-là, ces routes-là, on se disait que si on était un cycliste, par exemple, qui passait, parce qu'il y en a énormément l'été, on en voit passer par troupe, est-ce qu'on voudrait avoir les odeurs? Est-ce qu'on voudrait avoir ça dans le paysage et tout ça? Pas certain. Donc, quelle était la distance la meilleure pour le voir le moins possible dans notre champ de vision. C'est à peu près ça qu'on envisageait.

305 Parce que nous, où est-ce qu'on est chez nous, on voit très loin. Ça fait que c'est sûr que si des gens passent là, ils voient tout ça. Puis avec les odeurs qui sont projetées, parce qu'il y a des vents énormes à certain moment, ce ne serait pas agréable pour des gens si c'était beaucoup plus proche. Ça fait que c'est un peu ça.

310 C'est comme je vous disais, ce n'est pas quelque chose, ce n'est pas un chiffre avancé par des spécialistes. C'est selon notre perception des choses, selon ce qui est agréable ou non pour des gens qui viennent nous visiter et pour les gens autour qui ont des commerces agréables, pour ne pas nuire à ça.

315 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai vu que vous vouliez intervenir tantôt.

M. STÉPHANE JOUBERT :

320 Nathalie a répondu, finalement.

LE PRÉSIDENT :

325 Je pense qu'on a compris l'essentiel de votre communication. On aurait bien encore d'autres choses à vous poser. Juste une petite vérification, est-ce que vous êtes vous-mêmes producteurs agricoles ou...

Mme NATHALIE BOUSQUET :

330 Pas actuellement, non.

LE PRÉSIDENT :

Pas actuellement.

335

Mme NATHALIE BOUSQUET :

Nous avons une terre que nous louons justement à un producteur laitier, et avec plaisir.

340

LE PRÉSIDENT :

Parce que vous donnez comme ordre de grandeur d'une petite porcherie de 200 ou 300 unités animales et il y a du monde qui ne considère pas que c'est une petite porcherie, ça, 2-300 unités animales. C'est pour ça que je voulais vérifier si...

345

Mme NATHALIE BOUSQUET :

Non. Vous avez raison pour dire, il y a matière à réflexion dans ce qu'on a écrit. Et vous avez raison, et puis c'est bien de venir vous rencontrer parce que vous nous y faites réfléchir. C'est juste pour apporter, comme je vous disais, notre point de vue, qui n'est pas parfait.

350

LE PRÉSIDENT :

Non, mais c'est-à-dire que l'essentiel de votre point de vue, c'est le conflit des vocations dans un milieu qui est proche de certains grands centres et où il y a là une tension locale de deux vocations différentes.

355

Mme NATHALIE BOUSQUET :

Oui, c'est ça.

360

LE PRÉSIDENT :

On le prend comme témoignage, essentiellement.

365

Mme NATHALIE BOUSQUET :

370 Entre autres, que c'est une richesse qui est là puis qui ne devrait pas se perdre. Puis ça, c'est à l'échelle du Québec parce qu'il y a plusieurs secteurs comme ça. Il y a plusieurs choses à conserver.

LE PRÉSIDENT :

375 Très bien. Alors, merci beaucoup.

Mme NATHALIE BOUSQUET :

Merci à vous de nous avoir écoutés. C'est apprécié.

380 **LE PRÉSIDENT :**

Ça fait plaisir.

385 Alors, j'inviterai maintenant la Ferme porcine Glenna Poitras et les Entreprises Agri-Choux inc. Je pense que c'est madame Glenna Poitras.

Mme GLENNA POITRAS :

390 Oui, c'est Glenna.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour!

395 **Mme GLENNA POITRAS :**

Bonjour! Moi, mon mémoire était sous forme de lettre. C'est une lettre de sensibilisation pour montrer que même si on veut faire du porc bio, on a quand même des obstacles.

400 (L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

405 Alors, ça ne vous dérange pas de déranger.

Mme GLENNA POITRAS :

Non, ça ne me dérange pas.

410 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Juste quelques informations sur votre entreprise, si vous permettez.

Mme GLENNA POITRAS :

415

Oui.

LE PRÉSIDENT :

420

Vous dites que vous avez différentes productions, si je comprends bien, des productions céréalières, maraîchères, avicoles.

Mme GLENNA POITRAS :

425

Oui.

LE PRÉSIDENT :

430

Alors, donc, vous avez d'autres -- et là, vous voulez développer une production porcine de type biologique?

Mme GLENNA POITRAS :

435

Oui. Parce que ça fait depuis quand même 87 qu'on est dans le domaine de la production porcine. Et justement, on est maternité, engraissement, chez nous. Au début, on avait 160 truies naisseurs et on a descendu à 90 truies plus l'engraissement.

LE PRÉSIDENT :

440

Là, vous marquez 150 truies.

Mme GLENNA POITRAS :

445

Bien, c'est ça, c'est justement le projet...

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est votre projet.

450 **Mme GLENNA POITRAS :**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

455

C'est projet biologique.

Mme GLENNA POITRAS :

460 Oui. Mais ça fait quand même depuis 2001 qu'on prend les normes du cahier des charges, qu'on applique.

LE PRÉSIDENT :

465

Là, vous les élevez sous forme biologique, mais vous n'avez pas encore la certification.

Mme GLENNA POITRAS :

470 Non. Justement, c'est l'accès à l'extérieur qui est la problématique. Et on sait que dans le bio, il y a un règlement international qui dit que tout animal doit aller dehors, et c'est correct, quand la saison le permet.

LE PRÉSIDENT :

475

Donc, ce qui fait difficulté, c'est le fait que pour avoir votre certification bio, il faut laisser les animaux aller à l'extérieur et que, là, l'Environnement vous dit que vous ne pouvez pas les laisser aller à l'extérieur de la manière dont vous voulez le faire.

Mme GLENNA POITRAS :

480

C'est ça. Parce que présentement, il n'y a aucun barème pour cette production-là. Donc, c'est sûr que quand moi, en 2001, je suis arrivée avec mon dossier, bien, eux n'avaient pas rien en place pour accepter, finalement. Parce que j'aurais pu avoir mon permis si ça n'avait pas été l'accès à l'extérieur. Et j'y tiens.

485

LE PRÉSIDENT :

Parce que là, vous allez être obligée de mentir à l'un ou à l'autre, sans ça.

490 **Mme GLENNA POITRAS :**

Ah! bien, c'est sûr. Non, ce n'est pas mentir, c'est que je ne serai jamais certifiée.

LE PRÉSIDENT :

495

Et vous avez vu qui au ministère de l'Environnement? Vous avez vu les gens de la région?

Mme GLENNA POITRAS :

500

Oui, oui, c'est à Saint-Eustache. L'emplacement est à Saint-Eustache. Et celui qui s'occupait du dossier est dans une autre région maintenant.

LE PRÉSIDENT :

505

Et là, est-ce qu'il y a eu d'autres développements? Avez-vous eu d'autres rencontres? Est-ce qu'ils vous ont expliqué la nature du dossier ou de leurs exigences?

Mme GLENNA POITRAS :

510

Bien, des exigences, ils ne pouvaient pas m'en donner, il n'y en a pas. On ne pouvait pas même étudier ma demande parce qu'ils n'ont pas de barème pour les porcs à l'extérieur. C'est ça, là, ils ne pouvaient pas étudier même. Si c'était juste la bâtisse, le CA général, il n'y avait pas de problème, mais c'est l'accès qui causait bien des problèmes.

515

LE PRÉSIDENT :

C'est l'accès à l'extérieur.

520 **Mme GLENNA POITRAS :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

525

Est-ce qu'ils vous ont dit, à ce moment-là, que vous en aviez trop pour l'espace dont vous disposiez, pour la cour?

Mme GLENNA POITRAS :

530

Non. Ce n'était pas la question d'unités animales. C'était l'accès, point. Que j'en aurais eu dix ou vingt, c'était l'accès.

LE PRÉSIDENT :

535

Parce qu'on a eu des échanges dans l'audience sur ça et madame Milot pourrait vous guider là-dessus. On en a parlé un petit peu dans l'audience. Je ne suis pas tout à fait sûr que c'est exactement ça, il faudrait peut-être aller voir dans les transcriptions pour voir les opinions.

540

Puis il y a ici d'autres officiers du ministère, il n'est pas interdit que vous leur parliez pendant la pause-café. Ça, c'est...

Mme GLENNA POITRAS :

545

Oui, je les connais.

LE PRÉSIDENT :

550

Ils ne se sauveront pas non plus.

Mme GLENNA POITRAS :

Je ne suis pas inquiète.

555

LE PRÉSIDENT :

Une question, cher collègue?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

560

Pas vraiment une question, mais peut-être une information. C'est que nous avons appris, la semaine dernière, qu'il y a maintenant un producteur de porc biologique au Québec. Alors, je suppose qu'il a trouvé une solution au problème que vous nous mentionnez.

565

Mme GLENNA POITRAS :

Ça dépend lequel vous me parlez.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

570

Dans Charlevoix.

Mme GLENNA POITRAS :

575

O.K. Monsieur Damien Gérard.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

580

Je ne peux pas dire le nom de la personne, mais il y a quelqu'un, du moins.

Mme GLENNA POITRAS :

585

Oui, mais encore là... bien, en tout cas, ça, c'est un cas aussi particulier, mais en tout cas, je ne veux pas étaler son dossier sur la table, ça ne nous regarde pas, mais je sais que, oui, il a été accrédité, mais de peine et de misère, et on risque même de lui enlever la certification. C'est que peut-être monsieur Damien n'est pas légalement... en tout cas, il n'avait pas de CA non plus pour avoir ses animaux.

LE PRÉSIDENT :

590

Parlons maintenant de l'autre côté de la question. Vous dites qu'au sein de votre Fédération de l'UPA, vous avez des difficultés.

Mme GLENNA POITRAS :

595

Oui. Bien, en 2001, j'avais remis un dossier à quelqu'un en haut de l'UPA, un monsieur Poirier, lui disant que j'aimerais ça qu'on développe, au sein de la Fédération des producteurs de porcs, une avenue, joint à eux. Puis finalement, je n'ai eu aucun avis d'accusé réception. Ça a tombé. Et là-dedans, le dossier incluait les lettres aussi des ministres, le député, qui appuyaient la demande. C'est sûr que ça dérange parce qu'on a une autre pratique, une autre vision. Mais comme je dis, elle est complémentaire à la leur.

600

LE PRÉSIDENT :

605

Et vous êtes membre de l'UPA?

Mme GLENNA POITRAS :

610

Ah! bien oui. Je suis administratrice aussi.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes administratrice aussi?

615 **Mme GLENNA POITRAS :**

Oui. Puis j'ai su dernièrement qu'on pouvait même demander un poste à Longueuil pour siéger pour un nouveau... mettons peut-être pour la production bio.

620 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Et vous allez le faire?

625 **Mme GLENNA POITRAS :**

Bien, ça m'intéresse.

LE PRÉSIDENT :

630 Mais pour l'instant, vous avez l'impression que vos collègues producteurs de porcs vous voient d'un oeil...

Mme GLENNA POITRAS :

635 Bien, c'est sûr que c'est différent. Mais je suis contente, parce qu'en février l'année passée, j'ai quand même organisé un cours homéopathie porcine et j'ai resté surprise quand même des producteurs des Laurentides, quand je parle de 800 truies, qui sont venus suivre le cours et qui pratiquent l'homéopathie maintenant. Donc, je suis contente. Ça leur a permis aussi de changer leur vision d'après ce que je fais maintenant. Eux aussi se rapprochent tranquillement.

640

LE PRÉSIDENT :

Vous avez donné des cours d'homéopathie porcine?

645 **Mme GLENNA POITRAS :**

Bien, j'ai organisé le cours. J'ai fait venir un homéopathe en médecine vétérinaire et c'est ça, maintenant, ces gens-là l'appliquent à la ferme. Et je trouve ça bien, ça leur permet de voir un autre côté. Quand on parle de 800 truies qui emploient l'homéopathie, c'est formidable.

650

LE PRÉSIDENT :

Ça changerait l'utilisation de la médication.

655 **Mme GLENNA POITRAS :**

Ah! bien, là, je ne peux pas parler pour eux. Ça, c'est chacun son choix.

LE PRÉSIDENT :

660

Très bien. Alors, vous dites essentiellement que vous voulez nous sensibiliser. Je pense que c'est réussi. S'il y avait un message, en quinze secondes, que vous voulez nous dire sur votre expérience, ce serait quoi?

665 **Mme GLENNA POITRAS :**

L'expérience. Les démarches?

LE PRÉSIDENT :

670

Si vous voulez.

Mme GLENNA POITRAS :

675

Bien, c'est sûr que moi... bien, les démarches, écoutez, j'en fais beaucoup. Mais ce que j'aimerais le plus, en quinze secondes, vous dire de faire des pressions auprès de l'Environnement pour qu'on ait l'accès à l'extérieur. C'est surtout ça le débat, là.

LE PRÉSIDENT :

680

Qu'on définisse mieux les conditions de l'accès à l'extérieur pour la production biologique.

Mme GLENNA POITRAS :

685

Oui, oui, oui, parce que c'est sûr... pas nécessairement à l'hectare. Parce que c'est sûr que dans le bio, on dit il faut mettre les animaux tant à l'hectare ou... moi, en tout cas, je préconise plus le cour d'exercice qu'à l'hectare, étant donné que dans le porc bio, on ne peut pas alêner, qui est une broche dans le nez comme on faisait autrefois. Au point de vue dommages à l'environnement, en tout cas, moi, je verrais plutôt ça comme une cour d'exercice.

690

LE PRÉSIDENT :

Mais quand vous les mettez à l'extérieur, les porcs, ils ont des déjections?

695

Mme GLENNA POITRAS :

Oui, mais, en tout cas, c'est sûr que c'est à l'Environnement à s'asseoir avec les gens intéressés à faire cette production-là pour établir un moyen conforme de le faire pour satisfaire tout le monde.

700

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce que vous voulez, vous voulez un lieu de dialogue et de discussion avec le ministère de l'Environnement pour bien définir, encadrer cette question-là.

705

Mme GLENNA POITRAS :

Oui, pour qu'on passe à l'action, c'est ça, pour qu'on avance. Parce que moi, je dis tout le temps, si on ne bouge pas, les États-Unis vont venir sur nos tablettes, dans nos congélateurs avec leur porc bio et ce n'est pas les mêmes normes non plus, là.

710

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous dit l'essentiel de ce que vous vouliez nous dire?

715

Mme GLENNA POITRAS :

Oui, c'est beau.

720

LE PRÉSIDENT :

Formidable! Merci, madame.

725

Mme GLENNA POITRAS :

Merci.

730

LE PRÉSIDENT :

J'inviterai maintenant monsieur Pierre Lalande.

M. PIERRE LALANDE :

Oui, bonjour, messieurs!

735

LE PRÉSIDENT :

Bonjour!

740

M. PIERRE LALANDE :

Merci à la commission de m'écouter. Moi, ma priorité, moi, c'est l'eau, le patrimoine collectif au Québec, gros sujet d'actualité, qui peut être polluée par le phosphore ou toute autre chose.

745

Je vous présente, ici, un schéma que la Commission géologique du Canada a déposé lors des audiences publiques du site d'enfouissement en l'an 2001, à l'automne 2001. Vous voyez, ici, l'autoroute 50, et vous voyez le site d'enfouissement.

750

Moi, je demeure dans la région de Saint-Hermas. Ça fait que là, si on voit ici, l'écoulement, ça vient de tous les secteurs qui se convergent vers le centre de Saint-Hermas. Ici, on a encore... ici, ça, ça s'appelle la nappe de recharge. Le blanc, c'est ce qui se trouve être la nappe de recharge, tout qu'est-ce qui est en blanc. Ici, on voit le rang Saint-Vincent. Ici, qu'est-ce qui est en bleu, on dit que c'est une nappe captive. Il y a beaucoup d'argile là.

755

Ici, l'autoroute 50, tout le long ici, quand ils ont fait la construction, ça a coûté une petite fortune, ils ont installé des membranes pour protéger la nappe d'eau potable, pour empêcher l'infiltration en cas de déversement. Un camion qui s'en vient sur la 50 avec des matières toxiques, puis il y a un accident, il y a un déversement, on appelle ça, il y a des bassins de récupération ici. Ça fait qu'ici, en 2001, le ministère de l'Environnement a donné le mandat au ministère des Transports de Lachute d'aller nettoyer les bassins de récupération en cas de déversement.

760

Je vous explique la méthode du nettoyage. La méthode du nettoyage, ça s'est déroulé comme ceci. Ils n'ont pas coupé les végétaux, ils les ont arrachés. Pourquoi? Parce que s'ils laissent la tige dans le sol, s'il y a un déversement, la tige peut pourrir, puis ça peut faire un chemin conducteur pour que les contaminants s'en aillent vers la nappe phréatique. Si on parle d'agriculture ici dans la région, vous voyez les nappes de recharge, il va falloir faire attention à l'épandage de purin aussi, là. Parce qu'il y en a beaucoup de zones blanches là, ici là. Pour ça, c'est ça que j'avais à dire.

770

Si vous voulez laisser le schéma là, je vais continuer ma lecture. Moi, je présente un mémoire verbal avec quelques notes. J'ai déjà présenté un mémoire assez volumineux, puis là je m'aperçois que je vais le faire verbal ce coup ici.

775 Ça fait que je n'ai jamais compris pourquoi que le BAPE n'a pas inclus ces deux schémas-
là dans le rapport 160 pour les audiences publiques concernant le site d'enfouissement
Argenteuil—Deux-Montagnes. J'imagine le Conseil des ministres, avec ces deux photos-là, si on
voit la nappe d'eau potable, avec un site d'enfouissement là, avec des zones de recharge et de la
grosse agriculture peut-être dans le futur. Je n'ai rien contre l'agriculture, je suis pour le
780 développement durable.

Au Québec, on va trop vite. On est trop excessifs pour l'évolution. On veut aller trop vite
sans faire d'étude avant. C'est-à-dire, on a l'exemple au Québec encore avec le porc, le lisier de
porc, on laisse ouvrir ça chaque bord, tout le monde s'en va sur le porc. Puis là, après, la
785 population se met à crier fort parce que ça pue puis ça peut polluer l'eau. Là, on fait des
audiences pour essayer de trouver le problème.

Pourquoi qu'on ne ferait pas l'inverse? Prendre tout l'argent après et l'investir avant. Ça
coûte cher des audiences. Puis les gens n'ont pas juste ça à faire à se défendre avec les
politiques du gouvernement concernant l'environnement. Moi, je trouve qu'au Québec, on va trop
790 vite. C'est comme les agriculteurs, ils ne demandent pas mieux de faire mieux, eux autres. Ils
ont des règlements à suivre, ils les suivent. Ils ont le permis. Ils opèrent, ils ont le permis.

La responsabilité, c'est nos élus qui ont le pouvoir de réglementer les règlements pour
avoir une meilleure gestion de l'environnement au Québec. Bien non, on rouvre les portes au
bout, on laisse polluer. Après ça, on s'aperçoit que c'est pollué, on fait des audiences publiques
795 puis on essaie de trouver le problème.

Je vais vous citer un très bel exemple qui s'est passé au Québec. Le dossier, il est à
800 Saint-Eustache au ministère du bureau de l'environnement. C'est le lac Forgeron. Le lac
Forgeron, le ministère de l'Environnement a émi un produit, un permis pour une pisciculture avec
X nombre de poissons. Le X nombre de poissons était trop volumineux pour la capacité du lac à
recevoir le phosphore. Le lisier du poisson a produit trop de phosphore dans le lac, ça a fait
polluer le lac. Là, les citoyens, ils ont fait un recours collectif. Ils ont gagné. Ils ont été
805 dédommagés. Le ministère de l'Environnement, il a révoqué le permis. Il a été obligé de
dédommager monsieur Thauvette, le propriétaire de la pisciculture. Puis là, aujourd'hui, c'est
l'Université de Montréal qui fait le suivi sur le lac, puis ça nous coûte encore de l'argent.

Vous avez un très bel exemple à petite échelle, ici. Les décisions qui se prennent de nos
810 gouvernements, concernant l'environnement, on ne pense pas bien bien loin. Ça, ce n'est pas
une grosse affaire le petit lac Forgeron, mais c'en est une à petite échelle. Ça fait que la
production de porcs trop excessive au Québec, on va avoir le même résultat dans nos eaux.
C'est déjà commencé.

815 La séance thématique à Sainte-Marie, le lundi, 28 octobre, la transcription 6, monsieur
Pierre Baril du ministère de l'Environnement, «Impact de la production porcine sur le milieu
naturel», à la ligne 36.15, je cite ses paroles:

820 *«Comme je vous le disais, c'est pris en compte en partie, bien sûr. Puis il faut comprendre que le sol, c'est comme une éponge. Puis que selon les types de sol, puis je connais bien la région du Richelieu, c'est des sols, c'est des grosses éponges qui peuvent prendre beaucoup de phosphore parce que c'est beaucoup argileux.»*

825 Bien, nous autres ici, dans notre région, ils nous ont dit c'était très argileux. Surtout où est-ce qu'est le site d'enfouissement, ils ont mis ça là parce que c'était de l'argile. Ils ont dit qu'il n'y avait pas de danger pour les déchets.

830 Puis là, ici, c'est la même chose pour l'agriculture. C'est très argileux. Mais moi, la question que je me pose, c'est que si l'argile est décrite comme une éponge qui absorbe le phosphore, le phosphore est soluble dans l'eau, donc l'eau rentre dans l'argile. Ça fait que si nous autres, on a un site d'enfouissement sur une nappe d'eau potable, ils mettent 500 000 tonnes de vidanges par année, puis là, en plus, ils nous ont mis de la terre contaminée cette année par-dessus, ça fait que là, ici, moi, je me dis: il y a-tu conflit? S'il y a pollution de notre eau potable, vont-ils dire que c'est la faute des agriculteurs ou c'est la faute du site

835 d'enfouissement? C'est un gros enjeu, ici, dans le secteur.

840 Je vais vous donner une autre preuve, monsieur le commissaire. Ici, à la séance à Lachute qu'il y a eue le 14 janvier 2003, la rivière Saint-André, là où elle s'appelait la petite Rouge, il y a eu un hécatombe de poissons au mois de mai 2002. Vous, monsieur le commissaire, monsieur Beauchamp, à la ligne 1705, je cite vos paroles:

845 *«Raison de plus, puisque ce petit bassin est inscrit dans le bassin de la rivière du Nord, d'exercer des pressions sur le comité de bassin qui est mis en place maintenant pour avoir les informations et le suivi, et être capable d'identifier la cause. Parce que peut-être que la cause, c'est ni le porc, ni le site d'enfouissement, mais c'est peut-être quelque chose d'autre. Alors, il est important d'analyser tout de suite les...»*

850 J'ai dans ma mallette ici le rapport du ministère de l'Environnement de Saint-Eustache quand il y a eu l'hécatombe des poissons en 2002, au printemps. Dans le rapport que j'ai fait venir du ministère de l'Environnement, on est en 2002, au Québec, avec toute la technologie qu'on a, on a des gens spécialistes en biotechnologie, on fait des autopsies sur des êtres humains, on déterre des êtres humains de v'là 50 ans pour savoir de quoi qu'ils sont morts, nous, ici, les poissons, on n'a pas eu le temps de rien voir, ils sont allés les mettre dans le site d'enfouissement. Il n'y en a pas un qui a fait une étude, une autopsie sur le poisson pour dire à la

855 population: «Ce poisson-là, il est mort du phosphore ou il est mort d'un métal lourd qui venait du site d'enfouissement.»

860 Ça fait qu'il y en a qui ont leurs devoirs à faire. On paye du monde pour nous représenter au Québec, ils nous emplissent de belles paroles, de toutes sortes de choses, puis ils ne font pas leurs devoirs. Ça fait que là, là, ceux qui vont dire que notre eau potable est polluée, ils vont-tu mettre ça sur l'agriculture ou sur le site d'enfouissement? On a tout un beau projet dans les mains. Ça fait qu'il y en a qu'il va falloir qu'ils fassent leurs devoirs, au Québec. Parce que moi, je suis *tanné* de me faire remplir. Les poissons, ils ont été dans le site d'enfouissement.

865 Le 16 février, à La Semaine Verte, Radio-Canada, Lire la terre, La pédologie, une science méconnue, Michel Rompré, un grand expert qui a étudié tout le territoire du Québec:

870 *«Avec des cartes, on est en mesure de bien utiliser les sols. On peut décider de les garder pour l'agriculture, de les reboiser ou de l'urbaniser. La pédologie, c'est la science qui étudie les sols pour savoir ce qu'ils renferment, mais aussi pour découvrir leur distribution et leur répartition sur notre territoire. La Province de Québec ne comporte pas beaucoup de pédologues. On peut dire qu'ils sont en voie d'extinction. Michel Rompré est un des derniers à exercer cette science. Ses paroles: Quand je suis entré au ministère de l'Agriculture en 1970, on était à peu près six pédologues sur le terrain. Maintenant, à ma connaissance, on est à peu près deux à être actifs sur le terrain. Michel Rompré, pédologue.»*

880 *Michel Rompré a fait la carte des sols d'une grande partie du Québec. Maintenant, il s'attaque à la Gaspésie. Il va analyser tous les sols cultivés ou cultivables, un travail continu. Une bonne carte pédologique a une durée d'une vie d'environ 25 à 30 ans. Après, il faut recommencer. En agriculture, c'est un outil qui permet de faire le meilleur usage possible des sols. Cette carte permettra de connaître la capacité des sols à haut potentiel agricole et orientera les types de production à développer. Sur le terrain, on a procédé à un classement par priorité de sol: sa couleur, sa texture, le type de dépôt qu'on retrouve en surface. Toutes ces propriétés déterminent l'identité du sol, la couleur. Elles sont standardisées dans une charte.*

885 *Place à la relève. Dans cinq ans, Michel Rompré aura pris sa retraite. Pour l'instant, la relève se fait rare. Mais dans un contexte où plus que jamais on veut des terres efficaces et performantes, il lui apparaît impossible que ce métier disparaisse. On va sûrement maintenir une équipe de pédologues au Québec. Je pense que c'est indispensable.*

890 *À un moment donné, à cause de l'industrialisation, de la spécialisation de l'agriculture, on va devoir opter pour des meilleures terres agricoles, à choisir les meilleures terres et pour ça, prendre une carte des sols. On serait ainsi en mesure de mieux utiliser les sols qu'il nous reste et décider ceux qu'on garde pour l'agriculture versus ceux qu'on décide de reboiser ou d'urbaniser.»*

895 *Au Québec, il devrait y avoir un pédologue dans chaque région pour aider les autorités compétentes dans le pouvoir décisionnel par rapport à l'environnement. Je considère que ce serait de l'argent investi à la bonne place. Et je suggère à la commission de prendre l'avis de personnages comme Michel Rompré.*

900 *La santé. À partir de quelle année le phosphore est en surplus dans nos rivières ou dans nos sols? Une personne sur deux aura le cancer d'ici 2010. Les spécialistes scientifiques vont s'attarder à ce problème rapidement. C'est-tu à cause de l'eau qu'ont boit? C'est-tu à cause de la nourriture qu'on avale? C'est-tu à cause de l'air qu'on respire? C'est-tu à cause des produits qui sont en contact avec notre peau? On est-tu bombardé de radioactivité? On est-tu bombardé d'ondes? Notre ADN est-tu en changement? On mange-tu les animaux qui ont le cancer avant de les tuer? Tout cela reste à déterminer.*

905

910 Le stress. Le stress, ça tue à petit feu. Si on prend des gens dans une région qui ont une vie paisible, qui sont à la retraite, qui ont une qualité de vie normale, ils se font stresser par toutes sortes de... que ce soit l'agriculture, l'environnement, la senteur. Il va falloir, au Québec, qu'on prenne en considération le stress que tout l'environnement cause aux citoyens.

915 Nos hôpitaux sont pleins. Puis je pense qu'il y a des gens qui n'ont pas toute la même constitution au Québec. Il y en a qui sont plus fragiles que d'autres, puis il y en a qui sont malades. Plus on leur inflige du stress, plus on va les rendre malades vite, plus nos hôpitaux vont être pleins vite.

920 L'ALENA. Il y a un article dans l'ALENA qui dit:

925 «Nos médias nous ont annoncé, la semaine passée, que la majorité de notre eau souterraine appartenait à des intérêts étrangers. L'ALENA s'est commencée entre le Mexique et les États-Unis, c'est-à-dire qu'une multinationale qui se voit causer préjudice à sa ressource naturelle peut poursuivre le gouvernement en place. Et le gouvernement, c'est nous, les citoyens.

Tokyo. La majorité des terrains auront soif en 2005 si rien n'est fait en préambule au forum mondial de l'eau.

930 *Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau, ce document prévient que d'ici 2050, 7 milliards d'êtres humains sur le 9.3 milliards prévu dans une soixantaine de pays pourraient être confrontés à une grave pénurie d'eau.»*

935 Les producteurs. Moi, je ne blâme aucunement les producteurs. C'est des gens respectables qui suivent les règlements qui sont imposés par nos législateurs et nos élus. C'est à eux autres de mieux gérer ça, et je suis convaincu que les producteurs sont prêts à suivre toutes les recommandations et de se mieux faire percevoir par tous les citoyens. Moi, je suis dans un milieu agricole et je suis convaincu que les agriculteurs, les producteurs de porcs ne demandent pas mieux que d'être respectés par les citoyens, ce qui fait qu'on a un meilleur tissu social et une meilleure entente entre les citoyens.

940 Si, avec le porc, on avait pris une région puis on aurait fait des tests, en voulant dire: on prend 10 000 porcs dans telle région par rapport à la topographie, par rapport à la qualité de sol, par rapport au bassin versant, on fait une étude là, puis là, à partir de là, on rouvre les portes si le processus va bien. Bien, non, on rouvre les portes à la grandeur, après ça on décide d'essayer de trouver le problème.

950 Depuis quarante ans que je réside dans le secteur de Saint-Hermas, un milieu agricole. On en a eu des inondations, puis je n'ai jamais vu de poissons morts, puis je pense qu'il n'existe pas de rapport au bureau du ministère de l'Environnement à Saint-Eustache. Dans mon coin, l'eau montait. Le printemps, on se promenait en chaloupe pour traverser le chemin. Depuis les changements climatiques, on n'en voit plus de ça. Ça fait que ceux qui nous disent que les

poissons qui sont morts, ils ne le savent pas puis ils essaient d'accuser l'agriculture ou quoi que ce soit, il faudrait que les preuves soient faites.

955

Je termine en disant ceci. Notre gouvernement a établi des politiques pour les aires protégées. Les réseaux des aires protégées au Québec, une garantie pour l'avenir. Au Québec, on a de la misère à gérer ce que l'on voit. Imaginez la gestion dans le sol!

960

Aujourd'hui, un des germes des guerres, c'est l'or noir. Demain, ce sera l'or bleu. Ça s'en vient à grand pas. Le respect des citoyens et les recommandations du BAPE ne sont pas respectés par nos élus. Les êtres humains ne gagneront jamais la guerre en faisant la guerre aux éléments de la nature qui régissent les lois de l'équilibre de notre environnement. Et ceux qui les respectent le plus, ce sont les animaux.

965

Je suis vraiment déçu de la gestion de l'environnement au Québec enveloppée de belles paroles de nos politiciens qui dépensent notre argent en publicité et en écriture pour nous les faire avaler. Je vous cite le message de monsieur Bernard Landry, premier ministre du Québec, sur le site Internet du gouvernement du Québec:

970

«Pour que l'eau vive, l'eau source de vie, de culture, de développement, de plaisir, de santé. L'eau, c'est notre patrimoine collectif. L'amélioration de notre qualité de vie dépend directement de la protection de l'environnement. Dans le domaine de l'eau, le gouvernement du Québec entend agir de manière décisive au cours des prochains mois. À cette fin, il s'est doté d'un outil puissant, une Politique nationale de l'eau. Cette politique nous permettra d'améliorer la santé publique, tout en favorisant l'équilibre des écosystèmes. L'État doit s'assurer que l'eau est gérée dans une perspective de développement durable et dans un esprit de concertation des valeurs chères aux Québécois et aux Québécoises. Notre nouvelle politique s'inscrit également dans les grands courants mondiaux en matière de protection de la mise en valeur de l'eau, pour que l'eau vive pour les générations actuelles et futures.»

975

980

Ce sont les paroles de monsieur Landry, premier ministre.

985

Message du gouvernement du Québec. Vous avez sûrement entendu la belle petite publicité qu'ils nous passent à la télévision, *À la claire fontaine*, concernant l'eau. Dans ce message publicitaire, il existe une petite phrase, je vous la décris: «Chacun des gestes qui peut assurer son avenir». Ça, ça veut dire qu'il faut faire attention à chacun des gestes pour assurer son avenir.

990

Bien, moi, j'en ai une petite chanson aussi. *À la claire fontaine*, en dessous de 500 000 tonnes de vidanges par année, plus de la terre contaminée ici dans notre secteur, plus là on dit: «Il faut faire attention aux agriculteurs, il faut faire attention de ne pas polluer», mais je suis convaincu que les agriculteurs sont plus attachés à l'environnement que les autres qui font la promotion d'un site d'enfouissement sur une mer d'eau potable.

995

Je dis ceci à ceux qui veulent nous donner un pays: beaucoup d'argent investi dans la décoration et peu d'argent investi dans le solage. Beaucoup d'hypocrisie dans la gestion de

l'environnement au Québec et beaucoup de patinage artistique. Et toutes les données statistiques seront déjouées par les changements climatiques. Et je ne suis pas à vendre moralement.

1000

Mon nom est Pierre Lalande, je vous remercie de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

1005

Merci, monsieur Lalande. Évidemment, vous avez abordé beaucoup de choses dans votre présentation. Est-ce que je comprends bien, ce que vous voulez nous dire à travers l'ensemble de votre exposé, c'est l'importance de ce que vous avez appelé la prévention ou de l'étude globale avant de décider et de mettre des choses en place. Il me semble que c'est ça que vous avez surtout mis de l'avant dans votre communication, plus aussi une alerte sur un autre dossier qui ne relève pas de nous, mais qui est celui du site de dépôt, d'enfouissement sanitaire.

1010

M. PIERRE LALANDE :

1015 Oui, mais c'est ça, monsieur le commissaire, voyez-vous, là, nous, en tant que citoyens, on regarde aller ça, puis on écoute ceux qui sont supposés prendre des décisions pour nous autres. Comment je vous dirais bien ça?

1020 On a un plus bel exemple encore avec le porc au Québec. C'est vraiment tangible. Je vous ai donné l'exemple du lac Forgeron, c'est à petite échelle là. Là, on paye, les citoyens, pour ça, pour une décision qui vient du gouvernement. C'est sérieux, ça là. Ça, c'est à petite échelle. Comment vous pensez que ça va prendre de temps dépolluer le lac Forgeron? Ça va prendre bien plus de temps que de l'avoir pollué. Bon, bien, les eaux potables au Québec, c'est rendu sérieux. Il faut faire attention. Le phosphore, c'est rendu assez sérieux. Ça fait que là, moi, je trouve, la grosse lacune là-dedans, on commence par la fin. On devrait tout axé notre
1025 intérêt, notre argent. On a du monde compétent.

Puis moi, qu'est-ce qui se passe en dehors, je suis tanné d'entendre parler des statistiques de n'importe quel pays. C'est ici que ça se passe. C'est nos caractéristiques, c'est notre sol, c'est notre eau. Si on n'est pas capable de gérer par nous autres mêmes, c'est sérieux
1030 là. Il faut prendre en considération qu'on paye des gens à gros salaire pour nous représenter, pour prendre des décisions pour nous autres.

Là, les gens sont stressés au Québec. Les gens sont stressés dans leur travail; ils sont stressés parce qu'ils sont mal soignés; ils sont stressés parce qu'ils agressés dans leur
1035 environnement. C'est sérieux, c'est très sérieux. C'est pour ça, moi, je me dis, les belles paroles... si vous prenez les audiences publiques qu'il y a eues à Montréal pour la rue Notre-Dame, ils en ont parlé avant, pendant, puis après les audiences. Là, le porc, au Québec, c'est la même chose.

1040 C'est comme ici, le site d'enfouissement, nous autres avec. Nous autres, on est une petite minorité. On est 400. Il n'y a pas personne, ici. On met 500 000 tonnes de vidanges sur une mer d'eau potable puis ils n'ont pas parlé de nous autres ici. Si on aurait été 25 000... prenez le site d'enfouissement, puis allez mettre ça sur l'île de Laval avec de l'agriculture, avec la population qu'il y a là, ça n'aurait jamais passé.

1045 Qu'est-ce que je veux en venir, monsieur le commissaire, c'est que si tu n'es pas un gros capital politique pour influencer une décision, tu n'es rien au Québec. C'est aussi simple que ça. Pourquoi qu'il y a eu des audiences pour le porc? Parce que le monde ont commencé à crier, puis ça a crié fort, puis ça a crié sur tous les bords. C'est ça qui a fait que, aujourd'hui, on a des
1050 audiences. Puis les gens vont être écoutés. Parce que c'est très sérieux, là. On parle de santé, on parle des générations futures. On se pète les bretelles comme quoi qu'on a le meilleur porc au Québec. Mais on a-tu les meilleures eaux? On a-tu les meilleurs lacs? On a-tu la meilleure qualité d'eau?

1055 Je suis d'accord que le gouvernement se pète la bretelle avec des lois pour protéger l'eau, mais il va falloir commencer par le solage, pas la décoration. C'est ça qu'ils font.

LE PRÉSIDENT :

1060 D'accord, on vous a compris là-dessus. Ça va?

M. PIERRE LALANDE :

1065 J'aurais peut-être d'autre chose à ajouter si je n'ai pas fini ma demi-heure.

LE PRÉSIDENT :

1070 On n'étirera pas le temps pour étirer le temps. Vous êtes venu sans présenter, vous l'avez bien improvisé. Je vous remercie. Je pense qu'on a compris ce que vous vouliez dire.

M. PIERRE LALANDE :

1075 Bon, bien, je vous remercie beaucoup, monsieur le commissaire, monsieur Beauchamp, monsieur Marquis. Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lalande.

1080 **M. PIERRE LALANDE :**

Ça m'a fait du bien.

LE PRÉSIDENT :

1085 C'est bon pas mal quand ça fait du bien. Merci.

1090 J'inviterai, avant la pause, les représentants de la Ville de Mirabel, s'il vous plaît. Alors, je suis bien devant monsieur Hubert Meilleur, maire de Mirabel, c'est bien ça?

M. HUBERT MEILLEUR :

Oui, c'est ça.

1095 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur le maire!

1100 **M. HUBERT MEILLEUR :**

Bonjour! Bonjour, monsieur Marquis! Écoutez, ça nous fait plaisir d'être devant vous aujourd'hui. Vous savez, la Ville de Mirabel, c'est quand même 477 kilomètres carrés. C'est 30 000 de population. À l'intérieur de ça, il y a des périmètres qui sont plus urbanisés que d'autres. Donc, il y a une grande partie qui est agricole; d'autres qui sont urbains. La majeure partie de la population se trouve dans l'est, donc plus située en milieu urbain.

1105
1110 Quand on veut parler d'occupation de territoire, bien, on dit qu'il y a une zone agricole — mais une zone qui est zonée agricole, qui n'est pas nécessairement des terres agricoles, mais qui est zonée agricole — de 87 %; 4,5 % aéroportuaire; résidentiel est occupé seulement que par 5 %; la zone industrielle, 1,5 %; institutionnel, 1 %; et la zone commerciale, 1 %.

1115 Donc, on est heureux de la consultation publique parce que, écoutez, il faut vraiment tout regarder l'impact, tant sur nos milieu rural, urbain que sur les eaux de surface et sur les eaux souterraines en ce qui concerne la production porcine sur le territoire de la Ville de Mirabel.

1120 La Ville de Mirabel n'est pas contre la production porcine, sauf que nous disons qu'il y a des conditions à respecter, il y a des paramètres à respecter et il faut toujours regarder les dommages considérables que peut causer à l'environnement, tant du point de vue des cours d'eau, des sols, le phénomène de déboisement que l'on voit de plus en plus sur le territoire de Mirabel pour permettre d'étendre des fumiers, la surproduction qui cause certaines odeurs dans la pratique de cette industrie agricole là, et la proximité des périmètres d'urbanisation, donc les lignes, les distances séparatrices qui sont beaucoup trop courtes mais que le ministère de l'Environnement refuse d'appliquer avec des distances plus importantes.

1125 La Ville de Mirabel s'est toujours préoccupée de la façon abusive qu'on peut utiliser le territoire agricole pour le développer. Vous savez, on dit toujours que, exemple, un être humain peut être capable de lever 100 livres au bout de ses bras, mais si on lui donne des vitamines en masse, puis si on le *boost*, on peut le faire monter à 200 livres, mais il ne vivra pas longtemps. Il va mourir à courte vue. On l'a vu dans le cas de ceux qui ont utilisé les fameux... je perds le nom, les sportifs, là. Les stéroïdes. Ils sont bons pour une durée de vie. Ils sont bien plus forts mais ils durent pas longtemps.

1130
1135 Donc, au niveau de la production agricole, c'est exactement qu'est-ce qu'on est en train de faire. La terre est capable de produire des choses. Quand on la *booste*, elle va en produire mais beaucoup moins longtemps.

Donc, la Ville de Mirabel, quand est arrivée la problématique des porcheries qui étaient prêtes à peu près à s'installer partout sur le territoire de la Ville de Mirabel, sans vraiment trop, trop réfléchir, on a voulu modifier notre règlement par un règlement qui s'appelait le PS-115.

1140 Donc, ce PS-115 là était le résultat d'une étude par rapport à l'article 29 de la loi. Il y avait une nouvelle loi qui venait de sortir, donc on a fait une étude très, très exhaustive de toutes les activités qui se faisaient sur le territoire agricole de Mirabel.

1145 On a compté tous les animaux. On a regardé où on pouvait faire vraiment de la grande culture, de l'agriculture agroalimentaire et puis ça a coûté quand même tout près de 200 000 \$ à la Ville de Mirabel, cette étude-là. Donc, ceux qui diront que la Ville de Mirabel manque de sérieux, on a fait une étude qui était très, très sérieuse.

1150 On a même eu des reproches d'après certains agriculteurs d'avoir dépensé trop d'argent, parce qu'on aurait dû simplement se coller le nez — excusez l'expression — dans le cul de la loi qui fonctionne elle-même. On trouvait que la loi n'était pas faite pour faire en sorte de respecter le milieu qui vit et qui existe sur le territoire de la Ville de Mirabel.

1155 On a fait en sorte même de réduire, pour protéger l'agriculture, on a réduit le nombre d'immeubles protégés. On a restreint ça seulement qu'aux commerces de restauration, d'alimentation, qu'on considère des immeubles protégés. Donc, quand on parle de vignobles, quand on parle d'étapes, d'autres, on a vraiment restreint à l'alimentation les immeubles protégés. Parce que la loi faisait en sorte qu'un garage pouvait empêcher la production agricole dans ses alentours.

1160 On a augmenté les distances séparatrices en ce qui concernait seulement l'industrie porcine. Parce qu'avec les autres, il faut quand même dire que ça fait 20 ans que je siége au conseil de la ville de Mirabel, puis on n'a pas de problème avec l'agriculture comme telle, si ce n'est que l'agriculture porcine, puis dans certains cas. Il y en a qui font ça respectueusement; il y en a d'autres qui font ça avec moins de respect pour leur environnement.

1170 Quand on a été dans le sens du 2 000 mètres à l'époque, pour le PS-115, bien, on dit toujours: «Sur quoi tu te bases? Tu te bases sur rien.» Non. On a un éleveur de porc, nous autres, qui est situé dans le secteur de Saint-Augustin, puis jusqu'à 2 kilomètres, quand il fait chaud, dans les vents dominants, excusez l'expression, mais on sent la merde facilement. Puis on a des plaintes des citoyens là-dessus. Ça fait qu'au moins jusqu'à 2 kilomètres, il faut absolument qu'il y ait aucune porcherie qui s'établisse dans les périmètres dans les vents dominants, pour faire en sorte de respecter la qualité de vie de monsieur Tout-le-monde. Non seulement ceux qui restent en milieu rural, mais aussi en milieu urbain des fois. Il faut faire attention à ça.

1175 Dans ce règlement-là, bien, toutes les nouvelles installations, faisait en sorte qu'elles soient au moins à 200 mètres des périmètres d'urbanisation, mais on reconnaissait les droits acquis puis on était prêt à vivre avec ces droits acquis là.

1180 Dans les vents non dominants, la loi parlait de 900 mètres, nous, on était capable de vivre avec 750 mètres. Donc, il y avait un retour d'ascenseur. Mais on permettait quand même des dérogations mineures à l'intérieur de ce règlement-là. Ça fait qu'on disait que si quelqu'un arrive avec une nouvelle façon, une nouvelle technologie dans la production porcine, que ça

1185 prouvait hors de tout doute qu'il n'y avait pas de contrainte au niveau environnemental, bien, on pouvait réduire le 2 000 mètres, mais jamais aller en deçà du 1 350 mètres. C'était une façon de faire.

1190 Il y a eu une consultation publique. La Ville de Mirabel a fait une consultation publique dans tous les secteurs de la Ville de Mirabel. Ont participé à peu près à toutes les réunions les mêmes personnes de l'Union des producteurs agricoles qui ont fait le tour avec nous autres. Il y avait des membres du comité consultatif agricole dont j'en suis, moi aussi, un membre.

1195 Et puis dans cette tournée-là, il y a des citoyens qui nous ont parlé jusqu'à 3 000 mètres. Qu'on devrait endurer aucune porcherie à l'intérieur de 3 000 mètres de tout périmètre d'urbanisation. On sait que la Bande à Porc parle de 2 500 mètres. Ça peut être fondé. Ça peut être drôlement fondé, dépendamment quand on pogne des mois d'août où il y a du smog important, qu'on le sent, on va à l'extérieur du 2 000 mètres dans la problématique d'odeur à l'intérieur des périmètres d'urbanisation. Ça fait que le 2 000 mètres est conservateur. Il pourrait aller un petit peu au-delà de ça.

1200 Dans les aires non limitrophes, bien, écoutez, on a été quand même avec 600 mètres dans les vents dominants. Ça, on parle en milieu agricole. Puis 300 mètres dans les autres cas.

1205 Le règlement, aussi, faisait en sorte de bien régler toute la façon d'épandage. Donc, dès que c'était pas enfoui par gicleur à l'intérieur des 24 heures, il fallait respecter les 200 mètres et les 100 mètres de toute résidence. Je pense que c'est quelque chose que l'on doit absolument maintenir. Je sais qu'au niveau des canons, ça existe à peu près plus. Donc, on pouvait aller dans ce sens-là.

1210 Au niveau de la protection des puits, que ce soit municipal ou privé, la loi dit 30 mètres. Nous savons que c'est beaucoup trop... c'est imprudent de maintenir seulement que 30 mètres. On devrait aller au deçà du 30 mètres. Mais pour le bien de la réglementation, pour essayer de la faire accepter, il fallait se coller, aux dires du ministère de l'Environnement et de certaines personnes au ministère de l'Agriculture, il fallait essayer de se coller le plus possible dans la loi. 1215 Mais c'est très, très imprudent de participer à des activités agricoles et d'épandage à l'intérieur. Mais madame Harel, puis son fameux ministre de l'Environnement à l'époque, je ne suis pas certain qu'ils étaient respectueux de l'environnement. C'était plutôt respectueux du règlement qu'ils avaient écrit, qui les fatiguait.

1220 Puis, là, compte tenu de ce règlement-là, madame Harel a dit: «Écoutez, ça ne respecte pas les orientations gouvernementales. C'est un beau travail que vous avez fait. Vous êtes soucieux de l'environnement mais, nous autres, ça ne fait pas notre affaire parce que ça ne colle pas dans le règlement qu'on a établi.»

1225 Ça fait qu'on est revenu à la charge avec un règlement de zonage. Donc, on a dit, on va y aller par zone. Là, avec, ça n'a pas franchi les frontières.

1230 Qu'est-ce qu'on a fait? La seule façon de réussir à réglementer, où on avait vraiment une
poignée forte puis personne ne pouvait nous contredire, c'est au niveau du règlement de
construction. Là, qu'est-ce qu'on a fait, on a dit: toutes les personnes qui vont vouloir établir une
porcherie à Mirabel, ils n'auront pas le choix, ça va prendre une toiture au-dessus de toutes les
fosses. Ça fait que ça a réglé un petit peu le problème. Ça a découragé certaines personnes de
venir s'établir sur le territoire. Puis, après ça, bien est arrivé le moratoire qui a permis d'arrêter,
1235 puis permettre à la population du Québec de réfléchir en ce qui concerne cette industrie.

À l'heure actuelle, on est en train de faire un projet de règlement de contrôle intérimaire.
Là, c'est certain que ça ne fait pas plaisir à l'UPA. On parle de l'UPA, ceux qui ont le monopole
de l'agriculture au Québec. C'est vraiment un monopole, il ne faut pas se le cacher. Donc, on
1240 revient exactement avec la même chose qu'il y avait dans le PS-115, mais on maintient qu'il faut
aller au-delà des distances séparatrices qui ont été établies dans la loi. On maintient vraiment —
vous voyez à la page 8 — qu'il faut aller jusqu'à 2 000 mètres dans les vents dominants. Mais on
sait que 2 000 mètres, c'est très, très, très conservateur, il faudrait probablement aller au-delà de
2 500 mètres. Mais quand on aura fini le mémoire, vous allez comprendre qu'à 2 000 mètres, ce
1245 n'est pas nécessaire de se coller là.

On a quand même des possibilités de dérogation mineure à l'intérieur de ce nouveau
règlement de contrôle intérimaire là, qui reprend exactement qu'est-ce qu'il y avait dans le PS-115.
On dit: si jamais il y a une nouvelle technologie qui ferait en sorte de prouver hors de tout doute
1250 que l'industrie porcine qui est établie ne cause pas de problème, bien, on va vivre avec.

On veut absolument restreindre toute la coupe d'arbres. Il ne faut pas se le cacher. Il y a,
à Mirabel — monsieur Roy, vous me corrigerez — je crois c'est au-delà de 2 à 300 hectares de
bois qui ont disparu pour permettre l'épandage de fumier. On sait très bien que ces boisés-là,
1255 même s'ils ne sont pas nécessairement de qualité au niveau d'une érablière ou autre, c'est quand
même un poumon important au niveau de l'apport, de la protection de l'aquifère et des eaux de
surface. Donc, c'est quelque chose qui permettait de traiter, de générer une partie des eaux de
surface. Mais quand on les détruit, bien, on va se ramasser à court terme, un peu comme sur la
Rive-Sud, où ce que c'est que l'eau va devenir contaminée dans un laps de temps assez court.

1260 Au niveau de la réflexion, bien, nous autres, on pense qu'on est obligé de travailler avec
les outils que le gouvernement du Québec nous donnait, mais ces outils-là n'étaient vraiment pas
assez importants pour apporter la protection qu'il fallait au niveau de notre territoire agricole et au
niveau de la protection des eaux, autant de surface que souterraines.

1265 On est obligé de vivre avec une réglementation, puis c'est vrai que le gouvernement ne
pousse pas assez loin dans la protection. On a beau faire des politiques de l'eau, des règlements
pour les normes de l'eau qu'ils imposent aux municipalités, mais ces règlements-là, c'est tout
simplement pour dire: bien, s'il y a de la pollution agricole, bien, avec les nouvelles normes qu'on
1270 va mettre, tu mettras un petit peu plus de produits chimiques à ton usine de traitement des eaux,
puis tu traiteras la pollution qui rentre dedans. Je pense qu'on pourrait s'exempter de tout ça.

1275 Les bandes riveraines, on fait rapport à l'article de Louis-Gilles Francoeur. Vous savez, on dit que la loi prévoit 10 mètres au niveau des cours d'eau. Ce n'est pas respecté, ça. Il ne faut pas se le cacher, ce n'est pas respecté. Puis on dit qu'on devrait avoir de 20 à 30 mètres. Il y a des terres à Mirabel qu'il n'y a à peu près même plus de cours d'eau. C'est du drainage à peu près sur toutes les distances. Ça fait qu'à chaque fois qu'il tombe une goutte d'eau, on la retrouve au drain agricole, puis on la retrouve au niveau du cours d'eau, ça ne prend pas tellement de temps.

1280 Donc, il faut, à notre avis, s'interroger à savoir à qui profite réellement l'industrie porcine au Québec. Répond-elle à des besoins locaux? Quand on parle de besoins locaux, on parle pour le bien-être des Québécois. Ou est-elle caractérisée par des objectifs de production industrielle dans le but ultime d'exportation?

1285 Donc, si elle est rendue qu'elle dépasse la nécessité des frontières québécoises, bien, il faut parler d'industrie. Quand on fait de la production dans les parcs industriels, puis qu'on appelle ça de la production industrielle, ça nécessite des traitements des eaux de rejet. Dans le cas de l'industrie porcine, c'est bizarre, c'est pas grave. On peut presque polluer avec, puis ce n'est pas grave. Donc, dès qu'on arrive avec une agriculture industrielle, on devrait appliquer les mêmes normes que n'importe quelle industrie qui a des rejets. Donc, traiter les lisiers.

1290 Est-ce que ces mesures sont suffisantes et tiennent compte de la capacité de support du milieu? Vous savez, on disait qu'à Mirabel, à un moment donné, on s'en venait quasiment comme sur la Rive-Sud. Des porcheries, il y en aurait eu à peu près sur toutes les terres. Parce qu'il y a du monde qui font de l'argent avec ça, puis ils sont pas trop gênés.

1295 Mais même si Mirabel, il y a 87 % de son territoire qui est zoné agricole, quand on a tout enlevé les routes, les cours d'eau, les bandes riveraines, le mobilier urbain, on peut dire qu'il reste à peu près 100 kilomètres carrés qui peut être propice à l'agriculture.

1300 Si on restreint, suite à l'étude qu'on a faite, tout le cheptel qui est déjà existant sur le territoire, puis des porcheries qui sont déjà en place sur le territoire, probablement que sur ce territoire de 100 kilomètres carrés là, on ne pourrait pas placer plus qu'une ou deux autres industries porcines, compte tenu de la capacité du sol.

1305 Et, il faut quand même être prudent. Il faut quand même se poser des questions, sachant très bien que si on y va avec d'autres industries porcines, la relève agricole devient de plus en plus impossible. Donc, est-ce que nos jeunes vont pouvoir faire de l'agriculture sur le territoire de Mirabel si on y va avec de l'agriculture industrielle? Je me pose beaucoup de questions.

1310 Puis vous savez qu'une personne, l'industrie agricole, il y a des personnes qui peuvent avoir 10 terres et ça fait vivre 5 personnes à peu près. Puis quand on y va avec une culture, sans être complètement artisanale, une culture plus respectueuse de la durabilité, de la pérennité que le sol peut endurer, on pourrait avoir sur le territoire de Mirabel beaucoup plus de producteurs agricoles. On pourrait peut-être facilement atteindre 500 producteurs agricoles. Puis au lieu d'avoir 4-5 emplois sur 10 terres, sur 1 000 acres de terrain, bien, on pourrait probablement en avoir une trentaine. Donc, c'est très différent.

1320 L'industrialisation de l'agriculture ne crée pas d'emplois comme tel. C'est complètement faux de le prétendre. Il faut se reculer un petit peu dans le temps pour savoir comment est-ce qu'il y avait du monde qui vivait en territoire rural à Mirabel comparativement à qu'est-ce qui vit aujourd'hui. Même à Mirabel, il y a des milieux qui se vident — il ne faut pas se le cacher — même si on est accoté sur Montréal.

1325 Les impacts sur les sites agrotouristiques. La Bande à Porc tantôt ont déposé leur mémoire, puis je l'endosse fortement. Il y a des territoires à Mirabel que c'est pas vrai qu'on est obligé de raser les boisés et puis faire de l'agriculture industrielle. Il y a des endroits à Mirabel — puis on l'a vu quand on a travaillé le PS-115 — il y a beaucoup d'endroits qui pourraient avoir des industries agricoles beaucoup plus petites, qui auraient quand même des rentabilités très, très importantes.

1330 Il y a — c'est ça que je voulais vous déposer aujourd'hui — on a déjà déposé devant vous, monsieur Beauchamp, sur la commission de l'eau, un mémoire. On maintient toujours la même façon de penser. Mais, ici, on a toute l'étude géologique du Canada qui a été faite sur le territoire, 1335 puis vous vous rendez compte que sur le territoire de Mirabel, il y a beaucoup d'endroits où il y a des zones de recharge. Et ces zones de recharge là, on ne devrait pas permettre de l'épandage de fumier, que ce soit liquide ou solide, pour s'assurer de la protection de la zone de recharge.

1340 Vous savez, le gouvernement qui se pète les bretelles qu'il faut absolument avoir une nouvelle politique de l'eau, on demande aux municipalités, avec le règlement sur les normes, qui était de 600 M\$, mais, là, on voit qu'on défonce, on va se rendre à un 1 G\$ pour augmenter les analyses d'eau. Dans le cas de la Ville de Mirabel, ça coûtait 6 000 \$ par année. On va dépasser les 40 000 \$ cette année pour faire des analyses, du suivi très serré de la goutte d'eau qui arrive au robinet des citoyens, parce que la nappe d'eau, où ce qu'on prend notre eau, de plus en plus 1345 elle est de moins bonne qualité.

1350 Nous avons, l'année passée, compte tenu de l'inquiétude qu'on avait de la part de certains citoyens, nous avons fait l'analyse des cours d'eau. Ça faisait à peu près une dizaine d'années qu'on n'avait pas analysé les cours d'eau à Mirabel. On a fait l'analyse des cours d'eau pour se rendre compte, que ce soit la rivière Saint-André, la rivière du Chêne, la petite rivière Chicot, la rivière Sainte-Marie, sans jeter le blâme sur personne, il y a une augmentation d'azote et de phosphore assez importante.

1355 Puis on voit dans plusieurs secteurs de la Ville de Mirabel où les jeunes allaient pêcher les petits mulets qu'on appelle, en dessous des ponts, ils n'en pêchent plus de mulet parce qu'il n'y en a plus. Ça fait que quand on pense que... il n'y a pas juste nécessairement les pluies acides. C'est pas vrai. C'est parce que dans l'analyse, le phosphore et l'azote est là. Les petits poissons ont plus de misère à vivre. Donc, il faut s'interroger là-dessus.

1360 Si on veut vraiment faire du traitement, de l'agriculture industrielle, bien, il faudrait probablement que chacun de ces cours d'eau là, avant d'aller se jeter dans la rivière des Mille Îles ou dans la rivière Outaouais, qu'il y aurait des bassins de rétention, puis qu'on oblige le monde

1365 agricole à faire exactement qu'est-ce qu'on fait, nous autres, avec les industries, d'avoir des bassins de rétention, puis des traitements des eaux usées avant d'aller vers les rivières. Je pense qu'on n'aura pas le choix si on veut assurer la pérennité de l'eau potable, il va falloir utiliser les traitements qui vont avec.

1370 On ne voudrait pas que ces petits cours d'eau là deviennent des petites rivières Yamaska, puis des rivières l'Assomption. Puis je vous avoue honnêtement, on n'est peut-être pas si loin que ça. Peut-être pas si loin que ça.

1375 Quand monsieur Lalande, tantôt, parlait de lorsqu'il a vu une série de carpes qui étaient mortes ou d'autres poissons, il faut commencer à se poser des questions sérieuses. C'est rendu des petites Yamaska, puis des petites l'Assomption. D'après les analyses qu'on en a.

1380 Ça fait que, en conclusion, je pense que — le mémoire, je ne l'ai pas lu parce que je suis certain que vous en aviez pris connaissance — moi, je pense qu'il faut maintenir le moratoire tant et aussi longtemps qu'on n'est pas assuré que les rejets ne causent pas de problème à l'environnement, tant au niveau des odeurs qu'au niveau de la capacité des sols d'absorber, puis au niveau aussi de la protection et de l'assurance que les citoyens, dans quelques années, pourront encore puiser de l'eau dans nos sous-sols mirabellois, sans nécessairement être obligés de traiter tous les propres puits en milieu rural sur le territoire.

1385 Donc, je pense qu'il ne faut pas prétendre que l'on peut construire et développer de l'agriculture industrielle tous azimuts, même si on est en territoire agricole. Et surtout, encore moins dans la grande région de Montréal, compte tenu de la nécessité, à court terme probablement, de puiser dans la nappe aquifère pour fournir de l'eau aux citoyens.

1390 C'est vrai au niveau des citoyens. Mais, comme quelqu'un me disait: «C'est facile. On achète des 5 gallons d'eau, puis ça ne prend pas beaucoup d'eau», mais tantôt, peut-être même que les agriculteurs vont manquer d'eau. Puis s'ils sont obligés de l'acheter en bouteille, ils vont trouver ça fatigant. Merci.

1395 Je tiens à vous remettre ça. C'est vraiment tous les graphiques, toutes les zones de recharge.

LE PRÉSIDENT :

Formidable!

M. HUBERT MEILLEUR :

1405 Puis vous allez voir qu'il n'y a pas beaucoup de place qu'on peut étendre tous azimuts, sans être soucieux de la protection de l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1410 **M. HUBERT MEILLEUR :**

C'est une cartographie quand même assez bien détaillée.

1415 **LE PRÉSIDENT :**

Magnifique. Merci. Écoutez, il y a beaucoup de choses dans votre mémoire. Votre RCI, est-ce qu'il a été adopté?

M. HUBERT MEILLEUR :

1420

Il n'est pas encore adopté. On a beaucoup de difficulté à faire accepter cette philosophie-là de la part de l'Union des producteurs agricoles, puis de la part des membres du MAPAQ. Parce que, vous savez, le MAPAQ, c'est une industrie; le ministère de l'Environnement, c'en est une autre; il y a les orientations du gouvernement. On va peut-être avoir de la difficulté à franchir le cap de l'adoption.

1425

LE PRÉSIDENT :

Parce que ça, c'est une question qu'il n'y a pas beaucoup de municipalités qui viennent devant la Commission. Quant à en avoir une, on va vérifier un peu ce point-là. Est-ce que vous estimez que les municipalités actuellement ont assez de pouvoir de planification ou d'aménagement? Que ce soit dans le cadre du RCI ou dans le cadre de la révision du plan d'aménagement au niveau d'une MRC — et vous êtes une MRC en même temps qu'une ville — comment vous verriez les adaptations de la mécanique?

1430

1435

M. HUBERT MEILLEUR :

Il faut absolument que le gouvernement du Québec revoie sa façon de faire. Le milieu n'a pas beaucoup de force. On essaie de s'en tenir à la réglementation provinciale. On essaie de respecter les orientations gouvernementales, mais on sait que ces orientations gouvernementales là font en sorte qu'elles ne respectent pas la qualité de vie que les citoyens veulent se donner dans leur milieu.

1440

Donc, lorsqu'on essaie d'augmenter, par exemple, les distances séparatrices qui est de 1 350 mètres, on les monte à 2 000 mètres, puis il faudrait qu'elles soient probablement à 2 500, lorsqu'on essaie de comprendre, avec l'analyse qu'on fait, le nombre de porcheries qu'on pourrait mettre sur le territoire, là ils viennent nous dire que, dans le fond, on vient faire du zonage agricole. On est de bonne foi. On le présente pareil. On est tenace. On revient.

1445

Vous avez vu avec le PS-115, on a été avec un règlement de zonage, ça n'a pas fonctionné, parce qu'ils disent qu'on ne peut pas zoner l'agriculture par rapport à la protection des terres agricoles. On est venu à bout de se blinder un peu avec le règlement de construction, mais là avec le règlement de contrôle intérimaire, si on ne réussit pas à l'établir, ça veut dire qu'en milieu agricole, on ne peut à peu près plus rien faire, sauf qu'est-ce qui se fait présentement.

1450

1455

Donc, on fait des règlements pareil. On lance un règlement de RCI, puis on espère que ça va permettre au gouvernement de réfléchir, puis de respecter le travail qui est fait, pour faire en sorte d'améliorer la qualité de vie des citoyens dans chacun de leur milieu.

1460

On pense que ce n'est pas dans les bureaux de Québec puis dans les bureaux de la Communauté métropolitaine de Montréal qu'on va réussir à améliorer la qualité de vie, puis

ramener de la vie dans les campagnes québécoises. C'est pas à partir de là. C'est vraiment en respectant les gens dans leur milieu.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que les gens du milieu de l'agriculture, ils viennent nous dire: «Si vous saviez comment on est faible devant les municipalités.»

1470 **M. HUBERT MEILLEUR :**

Ils ne sont pas faibles, du tout.

LE PRÉSIDENT :

1475

«On n'est que quelques individus. Alors, s'il y a un vote au conseil municipal, on est toujours battu. Puis, là, on a fait des regroupements, on est encore moins représentatifs.» Eux autres, ils projettent l'image d'un milieu faible qui a besoin justement d'un règlement pour les protéger. C'est leur point de vue.

1480

M. HUBERT MEILLEUR :

Oui, c'est leur point de vue, mais c'est complètement faux. Ils sont habitués de jouer des *games*, il ne faut pas se le cacher. La preuve, c'est que le règlement PS-115 n'a jamais traversé les frontières de l'adoption. Parce que avec leur grosse machine qu'on appelle l'UPA provinciale, qui a le monopole de l'agriculture, avec toutes leurs tentacules qu'ils ont placées dans les différents ministères, que ce soit l'Environnement, que ce soit le MAPAQ à Québec, le monde municipal est paralysé dans la façon de gérer, selon la majorité de ses citoyens, puis la volonté de ses citoyens dans leur milieu respectif.

1490

Ça, là, quand même qu'ils viendraient nous dire que les municipalités sont bien fortes en milieu agricole, c'est complètement faux. L'UPA est bien plus forte que n'importe quel maire, n'importe quel préfet qui peut exister sur le territoire québécois. Prenez-le pour dit.

1495

Puis on est heureux de voir qu'il arrive une nouvelle union, l'Union paysanne, qui va peut-être venir essayer de faire en sorte que si on veut développer de l'industrie dans le milieu agricole, il faudrait peut-être aller dans les parcs industriels. Il faudrait peut-être nous donner des parcs industriels agricoles qui seraient vraiment bien identifiés et puis dans des milieux qui vont faire en sorte qui va respecter monsieur Tout-le-monde.

1500

Mais il ne faudrait pas que ce soit à l'intérieur de périmètre trop proche de périmètre d'urbanisation où il y a encore une trop forte densité de population. Il faudrait peut-être trouver des régions pour ça.

1505 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Monsieur Marquis.

1510 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci, monsieur Beauchamp. J'aimerais avoir un peu plus d'information sur la partie touchant les distances séparatrices avec la nouvelle version que vous voulez présenter, pour être sûr que j'ai bien compris.

1515

Si j'ai bien compris, vous utilisez les orientations gouvernementales pour le calcul des distances séparatrices pour les autres animaux que porc, vison, etc. C'est ça?

M. HUBERT MEILLEUR :

1520

C'est parce que l'expérience de vie des 20 dernières années, où j'ai la chance de travailler avec les employés municipaux, on n'en a pas de problème. On n'a jamais eu de problème, de contrainte avec le monde agricole à Mirabel. Peut-être deux cas sur 20 ans. Des cas minimes qui se sont réglés.

1525

C'est lorsqu'on arrive avec la problématique porcine que, là, ça fait toute une différence, O.K.? Les élevages de vaches à Mirabel, puis les autres activités, il n'y en a pas de problème. Il n'y en a jamais eu de problème à Mirabel. Ceux qui disent qu'il y a des problèmes à Mirabel, il n'y en a pas de problème. Les problèmes viennent de l'industrialisation de l'agriculture au niveau des porcheries. C'est aussi simple que ça.

1530

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Et, dans le cas des autres animaux, c'est toujours le calcul selon ce qui était prévu.

1535

M. HUBERT MEILLEUR :

Exactement. Même que dans le PS-115, on était encore moins sévère, compte tenu qu'on n'avait pas de problème, on était moins sévère que le ministère de l'Agriculture puis le ministère de l'Environnement, parce qu'on reconnaissait les droits acquis, puis on leur permettait de s'agrandir, puis on y allait avec des distances qui étaient plus restreintes aussi, même. Compte tenu qu'on n'en a pas de problème. On a des fermes à Mirabel qui sont accotées sur les périmètres d'urbanisation. Quand il y a une bonne volonté de l'agriculteur, il n'y en a pas de problème. C'est aussi simple que ça.

1545

Mais au niveau des porcheries, on en a une petite porcherie, rien qu'une sur le territoire de Mirabel, une petite. Elle cause des problèmes peut-être comme 100 autres au Québec. Ça n'a pas de bon sens. Ça fait que quand on arrive dans l'épandage de lisier, quand on veut faire de l'industrialisation, il y a même des agriculteurs qui me disent: «Écoute, moi, là, du purin de porc,

1550 tel qu'il est étendu présentement, j'en veux plus parce que ça me cause plus de problème au
niveau de la fertilisation de mon sol, parce que je suis obligé de mettre plus de chaux, puis tout
ça, parce que ça brûle mon terrain.»

1555 Ça fait qu'il y a des questions à se poser. C'est difficile de jauger, de dire: «Écoute, il faut
que j'en mette ça d'épais.» Le gars qui a un petit peu trop de porc, bien, il ouvre la valve un petit
peu plus, puis il empoisonne un petit peu plus.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1560 Pouvez-vous nous rappeler, dans la première version, justement avec votre PS-115, ce
volet-là des distances séparatrices, lui, est-ce qu'il était accepté par le gouvernement?

M. HUBERT MEILLEUR :

1565 Non.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Ou si c'était aussi une question...

1570

M. HUBERT MEILLEUR :

1575 Ils ne l'ont pas accepté. Parce qu'on ne respectait pas le 1 350 mètres. On ne respectait
pas les 900 mètres dans les vents non dominants. Donc, ils n'ont pas voulu l'accepter. On était
trop sévère.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1580 J'aurais une autre question, si vous me permettez, qui touche, cette fois-là, les
questions de coupe à blanc, d'abattage d'arbres. Et, là aussi, c'est pour m'assurer que je
comprends bien ce qui est écrit.

Entre autres, par exemple, c'est à la page 9 de votre mémoire, je ne sais pas si vous
voulez vous y retrouver, on parle de:

1585

«*Dispositions particulières applicables à la coupe d'arbres en zone agricole...*»,

et à l'item b) — avant ça, en a), on disait les coupes d'assainissement — en b)

«*Les opérations sylvicoles à des fins d'aménagement forestier (lorsqu'un plan de mise en
valeur a été produit).*»

1590

Mais je voulais savoir, en particulier dans ce cas-là, est-ce que vous permettez des
coupes de bois qui permettent de vendre du bois? Des coupes commerciales.

M. HUBERT MEILLEUR :

1595 En autant que c'est rattaché à un projet sylvicole. Donc...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1600 Un plan de mise en valeur. À ce moment-là, il s'agit qu'il suive son plan.

M. HUBERT MEILLEUR :

1605 ... un plan de mise en valeur, parce qu'on ne veut plus qu'il se coupe de forêt. C'est aussi simple que ça. On ne veut plus qu'il s'en coupe. On dit: «Celui qui veut en couper, on ne l'empêche pas d'en faire pour le commercialiser, mais il va falloir qu'il le fasse de façon un peu comme si on faisait des coupes de jardinage.»

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1610 D'accord. C'est un peu le point, je pense, qui était important, parce que plus bas, on voyait, par exemple, on disait, en d):

«La coupe nécessaire à la production de bois de chauffage pour des fins personnelles seulement et non pour les coupes commerciales.»

1615 Alors, je voulais savoir si c'était partout qu'on empêchait les coupes, disons une récolte normale du bois.

M. HUBERT MEILLEUR :

1620 Et non pour les coupes commerciales. Vous savez, les coupes commerciales, on sait que c'est la coupe à blanc. C'est tout simplement la coupe... le bois de chauffage, on ne peut pas empêcher un agriculteur de faire son bois de chauffage.

1625 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Dans l'esprit de la réglementation que vous proposiez, les coupes commerciales, c'était les coupes à blanc.

1630 **M. HUBERT MEILLEUR :**

1635 C'est prohibé, sauf que s'il a un bon plan de gestion. Vous savez, il y a certaines coupes commerciales qui peuvent se faire si elle est supervisée par un ingénieur forestier. Mais ça empêche la coupe à blanc, par exemple. Il n'en est pas question. Parce que vous savez, un érable, il peut être gros de même, il est sain, il est bon, on ne le coupera pas, il n'y a pas un ingénieur forestier qui va recommander de le couper, tandis qu'il y en a un autre qui peut être encore bon, mais il est plus près de la fin de sa vie, donc on peut permettre de l'enlever.

1640 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1645 Est-ce que je peux vous poser une question sur un autre point aussi? Vous parliez des distances pour les puits et, entre autres, du 30 mètres. Et vous dites que dans la région, ceci n'est définitivement pas suffisant. Est-ce que là-dessus, vous avez, disons, des études hydrogéologiques ou quelque chose qui montre justement un problème avec une distance aussi réduite?

M. HUBERT MEILLEUR :

1650 On se rend compte qu'au niveau des puits de surface, juste des puits de surface — on n'a pas d'étude comme telle — mais il y a des citoyens que leur eau n'est plus bonne, qui ont été obligés de repercer un nouveau puits, descendre de façon plus profonde parce qu'il y avait de la qualité d'eau, surtout au niveau des puits de surface que je parle, qu'on s'est ramassé avec des coliformes fécaux à l'intérieur.

1655 D'où provenaient-ils? On ne le sait pas. Mais on peut penser que le fait que c'était près d'une zone agricole, peut-être que l'épandage a eu des conséquences. Mais on le sait. On sait que ça s'est produit à Saint-Augustin, l'automne passé. Mais ça peut être dans les zones de recharge.

1660 Vous allez voir, à la page 33, si je me rappelle bien, à l'intérieur des zones de recharge, c'est sûr que si vous étendez du lisier à l'intérieur de ces zones-là en quantité peut-être trop importante, bien, vous avez des grosses chances de voir que certains puits de surface sont contaminés. Celui qui est pris dans le roc, il peut.

1665 Mais, vous savez, ce n'est pas pour rien quand vous regardez la nouvelle réglementation sur les puits, où le gouvernement va obliger toutes les personnes qui se forent des puits, de les cimenter jusqu'au roc. Mais c'est parce que sûrement, ils n'ont pas fait ça pour le fun, c'est parce qu'ils savent qu'il y a des conséquences de rattachées à ça. Ça fait que, moi, je peux vous dire

1670 qu'à l'heure actuelle, les puisatiers ne sont pas en vacances. Ils se dépêchent à percer des puits à 1 500 \$ avant que ça coûte 4 000 \$. Ça roule. De ce temps-ci, c'est une petite mine.

LE PRÉSIDENT :

1675 Alors, notre temps est écoulé. Je vous remercie beaucoup, monsieur le maire. On ne s'est pas identifié. Êtes-vous monsieur Roy?

M. ROBERT ROY :

1680 Oui, Robert Roy.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

1685 **M. HUBERT MEILLEUR :**

Juste une suggestion que je pourrais vous faire.

LE PRÉSIDENT :

1690 Oui?

M. HUBERT MEILLEUR :

1695 Moi, quand j'ai demandé à quelle heure que je passais, on m'a dit 1 h. 13 h.

LE PRÉSIDENT :

1700 Je ne comprends pas ça, parce que c'est quelqu'un d'autre, dans ma feuille, qui était planifié avant.

M. HUBERT MEILLEUR :

1705 Parce que j'avais autre chose, puis là j'ai été obligé de...

LE PRÉSIDENT :

C'est pour ça que je vous ai passé avant la pause, d'ailleurs.

1710 **M. HUBERT MEILLEUR :**

Bien.

LE PRÉSIDENT :

1715

Et, je m'excuse s'il y a eu une confusion de communication. On va surveiller ça.

M. HUBERT MEILLEUR :

1720

Ça me fait plaisir. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1725

Merci, monsieur le maire.

Alors, pause santé de 15 minutes et on revient après pour les autres mémoires.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1730

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1735

Alors, petit bouleversement dans l'ordre du jour, dans les prévisions. Il y a des gens qui sont pris dans un accident, qui ne peuvent pas venir. Il y a un petit déplacement. J'ai eu l'assentiment des gens. Alors, je vais d'abord inviter monsieur Sylvain Gascon, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur Gascon!

M. SYLVAIN GASCON :

1740

Bonjour! D'abord, j'aimerais dire merci aux gens de la coordination. J'avais fait une petite erreur dans l'envoi de mon *e-mail* et puis j'avais envoyé mon brouillon avec plein de fautes et plein de... J'espère que vous avez la copie.

1745

LE PRÉSIDENT :

J'ai lu le brouillon pareil, vous savez.

M. SYLVAIN GASCON :

1750

Alors, j'ai un secondaire V en agriculture.

LE PRÉSIDENT :

1755

Bien, c'est bien correct et on vous écoute, monsieur.

M. SYLVAIN GASCON :

1760

Je fais un peu la lecture de mon mémoire qui est deux pages.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci de votre attention.

1765

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Gascon. Vous permettez qu'on vous pose quelques questions?

M. SYLVAIN GASCON :

1770

Sûrement.

LE PRÉSIDENT :

1775

D'abord, merci de votre mémoire. À votre mémoire, vous avez annexé des informations extrêmement intéressantes sur l'UPA, des listes de noms, la nature des fédérations, etc. Il y a là beaucoup d'informations qui sont fort précieuses, merci beaucoup. Puis je m'aperçois aussi que vous êtes un homme passablement engagé, puisque vous travaillez au comité ZIP et que vous êtes dans beaucoup de clubs. Est-ce qu'il vous reste du temps pour faire votre élevage?

1780

M. SYLVAIN GASCON :

Ah! oui. J'ai tiré mes vaches ce matin. On tire 38 vaches présentement.

1785

LE PRÉSIDENT :

Vous avez une petite comparaison avec la FADOQ et j'imagine que vous ne devez pas être membre de la FADOQ?

1790

M. SYLVAIN GASCON :

Pas encore.

LE PRÉSIDENT :

1795

Vous êtes trop jeune.

M. SYLVAIN GASCON :

1800

Pas encore, mais je vous promets que je vais être membre. Et impliqué.

LE PRÉSIDENT :

1805

Alors, je voudrais juste vérifier une petite chose avec vous. Je ne connais pas bien l'UPA. Si je comprends bien votre message, au fond, vous, vous faites partie de deux fédérations de l'UPA. Une fédération locale, sur une base régionale, et la fédération spécialisée de producteurs de lait.

M. SYLVAIN GASCON :

1810

Je fais même partie de plusieurs fédérations spécialisées. Je suis dans la Fédération des producteurs de bovin, parce que je vends des bovins de réforme et des veaux laitiers; producteur de lait; les groupes-conseils, les syndicats de gestion. Donc, aussi, c'est une fédération spécialisée, les syndicats de gestion. Du temps, j'ai été membre de la relève aussi. Donc, un producteur peut participer dans chacune des fédérations spécialisées, mais, par contre, ma ferme étant située dans la région de Saint-Jean/Valleyfield, dans le syndicat de base de Saint-Anicet, je fais partie au niveau régional de la Fédération de Saint-Jean/Valleyfield.

1815

LE PRÉSIDENT :

1820

Est-ce que ça vous donne 4 droits de vote, ça?

M. SYLVAIN GASCON :

1825

Non.

LE PRÉSIDENT :

1830

Si vous avez 4 réseaux ou 4 appartenances?

M. SYLVAIN GASCON :

1835 Non. Le droit de vote, c'est la cotisation et il faut avoir plus que 5 000 \$ de revenu brut. Étant donné que j'ai une ferme en copropriété, une ferme, comme on dit, une ferme de groupe avec mon épouse, on paie chacun les deux, chacun la cotisation et on a chacun un droit de vote aux différentes instances. À la Fédération des producteurs de lait, quand on s'inscrit comme membre, on doit donner le représentant de la ferme. La ferme a un représentant et c'est lui qui a le droit de vote.

1840 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et, vous dites que la syndicalisation n'est pas obligatoire. Vous êtes obligé de payer la contribution...

1845 **M. SYLVAIN GASCON :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1850 ... mais ça ne fait pas automatiquement de vous quelqu'un de l'UPA.

M. SYLVAIN GASCON :

1855 Exactement. C'est la formule Rand qui existe au Québec. Les gens doivent payer une cotisation à un syndicat professionnel. Par contre, on doit remplir un bulletin d'adhésion pour être membre et puis, en tout temps, un producteur — puis ça existe — en tout temps, un producteur qui ne veut pas être membre de l'UPA ne signe pas cette carte-là.

1860 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous savez combien de producteurs ne sont pas membres?

M. SYLVAIN GASCON :

1865 Oui. Justement, dans mon syndicat régional, mon syndicat local, il y a 238 producteurs; il y a 226 membres, et il y a 94.96 % des producteurs agricoles qui sont membres du syndicat local. C'est les chiffres que j'ai de l'année passée.

1870 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que l'UPA peut exclure un membre de son syndicat?

M. SYLVAIN GASCON :

1875

Très bonne question. J'ai jamais vu ça.

LE PRÉSIDENT :

1880

Vous ne savez pas?

M. SYLVAIN GASCON :

1885

Bien, je ne vois pas quel avantage qu'il y aurait d'exclure. Non. Bien, je ne peux pas dire non, ni oui. Mais j'ai jamais vu ça un membre exclu. Même, au contraire, on essaie d'avoir le plus de membres possible. Dans le temps, il y avait du recrutement pour rentrer membre. Aujourd'hui, les gens rentrent membres facilement.

LE PRÉSIDENT :

1890

Vous avez entendu monsieur le maire Meilleur qui vous a précédé. Vous ne devez pas être d'accord avec lui, j'imagine. Lui, il a dit: «Au fond, l'UPA, ça a trop de pouvoirs.»

M. SYLVAIN GASCON :

1895

C'est son opinion. Je sais qu'il y a une grosse guerre de pouvoir entre... c'est sûr qu'on a une force de représentation. Si l'UPA n'était pas là, je n'aurais même pas le droit de venir vous... je ne prendrais même pas le droit de venir vous voir parce que je me sentirais un *nobody*. Mais, à cause de la formation, du travail qu'on a fait au niveau des syndicats, on sait qu'on a droit de parole et puis on l'exerce via nos syndicats régionaux, nos syndicats locaux.

1900

C'est une force de représentation, c'est sûr, mais c'est très difficile d'asseoir des producteurs qui sont un petit peu individualistes ou, en tout cas, on est tous des entrepreneurs indépendants, de s'asseoir ensemble dans une même salle et puis d'avoir un consensus où, des fois, il y a des consensus au bout de la ligne pour nous représenter. Un peu dans l'exemple de madame au début qui a expliqué sa production.

1905

LE PRÉSIDENT :

1910

Elle, elle trouve que du côté biologique, ce n'est pas bien fort, l'UPA.

M. SYLVAIN GASCON :

1915 À certains niveaux, oui, mais, par contre, à la fin, elle vous répondait qu'elle avait quand même eu une réponse des producteurs dans sa production, tout ça. Moi, je me souviens un producteur qui avait commencé à faire la culture sur billon, un autre mode de production.

LE PRÉSIDENT :

1920 Si vous pouvez m'expliquer ce que c'est.

M. SYLVAIN GASCON :

1925 La culture sur billon, c'est plutôt que de labourer à chaque année ou c'est les semis directs plutôt. Billons, c'est sur des buttes. On l'a tous regardé un peu de travers, puis on a dit: «Quand est-ce qu'on va aller à l'encan?» Et puis ce producteur-là, ça a été un des ambassadeurs du club Action-Billon, action en semis direct. Et puis aujourd'hui, on apprend de ce qu'il fait. On change nos méthodes culturales, etc.

1930 Donc, c'est sûr que les leaders qui ont des nouvelles méthodes, des nouvelles façons de faire, un peu comme le développement de la production porcine biologique, ça fait, en premier lieu, rire un peu, mais c'est des gens comme ça qui font avancer l'organisation de l'UPA.

LE PRÉSIDENT :

1935 Donc, vous n'êtes pas allé à son encan.

M. SYLVAIN GASCON :

1940 Non, non.

LE PRÉSIDENT :

1945 Est-ce qu'il est capable de vous acheter?

M. SYLVAIN GASCON :

1950 Est-ce qu'il est capable de nous acheter? Par contre, j'avais pris des notes tantôt. Si je peux me permettre, comme producteur, on produit beau, bon et pas cher. Et puis je pense que la société du Québec, si elle veut nous mettre... bien, si elle a l'intention de changer les règles du jeu, le pas cher, il va falloir aussi que ça soit changé.

1955 Parce que présentement, que ce soit en production laitière ou en production de céréales, c'est les producteurs qui sont en otage présentement avec la vision de consommateur qu'a la société du Québec. On est prêt à acheter du porc des États-Unis, à beau, bon, pas cher,

produit dans les porcheries de 34 000 truies, parce que le IGA, le gros IGA, le Sobeys IGA est prêt à vous le vendre à pas cher. Puis on veut que notre petit fermier produise avec 30 truies.

1960 Puis la vision de monsieur le maire de Mirabel de dire qu'il y a 30 emplois par 1 000 acres comparativement à 5 emplois, c'est vrai qu'il peut y avoir 30 emplois par 1 000 acres, mais à 2 \$ de l'heure. Mais je pense qu'il n'y a pas grand monde au Québec qui peuvent vivre avec un salaire comme ça.

LE PRÉSIDENT :

1965 Donc, c'est une question complexe.

M. SYLVAIN GASCON :

1970 C'est une question complexe, mais je pense qu'on n'est pas... le Québec est avantagé de faire cet exercice-là. C'est qu'on se positionne, on y pense, puis c'est sûr que, pour moi, je fais la grimace quand j'entends des choses comme ça, mais je pense qu'au bout de la ligne, il va sortir quelque chose de positif.

1975 **LE PRÉSIDENT :**

1980 On ne s'attardera pas trop sur l'UPA, parce que vous allez certainement la défendre si je l'attaque. Mais juste vous dire une chose, qui est une des parties du problème, parce que beaucoup de monde vient se plaindre de l'UPA, par ailleurs, c'est que, d'un côté, l'UPA, c'est un syndicat qui défend ses membres, elle les défend bien et ça, personne n'a un mot à dire. L'autre problème que les gens viennent dénoncer, c'est que, en même temps, l'UPA est non seulement une chose qui défend les intérêts des producteurs mais aussi qui développe un mode de production qui, lui, est contesté par un certain nombre de personnes. Et, là, c'est le problème. Les gens demandent des lieux de débat à ce niveau-là. Voyez-vous? Alors, c'est un début d'analyse et on verra plus tard comment ça se situe.

1985 **M. SYLVAIN GASCON :**

1990 C'est beaucoup de la perception. Moi, c'est un peu pour ça que j'ai présenté mon mémoire. Je ne suis pas payé par personne. J'étais impliqué dans le comité ZIP. Quand j'ai entendu ça, j'ai dit: «Je suis producteur, je suis impliqué dans la structure. Je peux aller l'expliquer.»

1995 J'aurais pu aller l'expliquer à Saint-Jean-sur-Richelieu, qui est ma région normale d'aller là, c'était le 21 et le 22 mars, et c'était impossible pour moi d'aller là, je suis en Ontario à ce moment-là. Et j'ai dit: «Je vais aller à Lachute. C'est à peu près à une heure et demie de chez nous.» Donc, c'est pour ça que je suis ici. Puis c'était la première fois que je participais au travail du BAPE et puis je trouve que c'est bien organisé.

2000

LE PRÉSIDENT :

Vous n'êtes pas trop magané?

2005

M. SYLVAIN GASCON :

Non, non.

LE PRÉSIDENT :

2010

Merci d'être venu et bonne chance à vous, monsieur.

M. SYLVAIN GASCON :

Merci.

2015

LE PRÉSIDENT :

Au revoir!

2020

Alors, j'invite maintenant madame Carole Desrochers, monsieur Mario Plante, s'il vous plaît.

Mme CAROLE DESROCHERS :

2025

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, madame! Bonjour, monsieur!

2030

M. MARIO PLANTE :

2035

Bonjour, messieurs les commissaires! Je tiens à dire que nous sommes très contents de pouvoir venir nous exprimer ici, aujourd'hui. Par ailleurs, nous sommes aussi des membres de la Bande à Porc, mais nous avons tenu à faire une présentation particulière, compte tenu que nous sommes des propriétaires d'un vignoble qui est implanté sur le rang Saint-Vincent.

2040

Alors, je vais aujourd'hui vous dresser un portrait succinct des éléments contenus dans notre mémoire. J'ai pris la peine de faire une espèce de résumé et d'y ajouter quelques idées supplémentaires.

Notre exposé dans le mémoire décrit d'abord les étapes d'implantation de notre entreprise. En fait, c'est le seul vignoble d'agriculture biologique en opération sur le territoire québécois à ce

2045 jour. Alors, il y en a un autre en Ontario, en Colombie-Britannique et, dans le nord des États-Unis, il y en a quelques-uns.

2050 Dans le document, on démontre que ce processus s'est effectué en harmonie avec les caractéristiques humaines, environnementales et commerciales qui existaient déjà au moment où on a, je dirais, magasiné notre terre. Il fait particulièrement ressortir que notre entreprise, ainsi que celles dans le même secteur, a su respecter l'environnement et mettre en valeur des sols rocheux, je dirais, et des boisés pourtant boudés par les producteurs céréaliers et animaliers au moment où on s'est implanté.

2055 Notre production fruitière participe à l'émergence, on le croit, d'une dynamique agricole mixte comportant — puis on l'observe aussi — comportant un volet de production classique mais aussi des activités agrotouristiques diversifiées.

2060 Notre mémoire met en perspective le problème de cohabitation entre, d'une part, les humains et les entreprises agricoles à vocation agrotouristique et, d'autre part, les porcheries d'échelle industrielle — on le précise — d'échelle industrielle et les diverses formes de pollution dont elles sont la source.

2065 Il s'agit d'une presque ou d'une quasi-vérité de La Palice, que ce type d'activité — j'entends la production porcine à l'échelle industrielle — que ce type d'activité dégrade le milieu en portant atteinte à la qualité de l'eau, des sols et de l'air — je pense qu'il y a d'autres intervenants qui l'ont dit précédemment — dans l'environnement où il a lieu.

2070 Pour notre part, nous croyons également que leur multiplication peut aussi mettre en péril le processus d'adaptation du milieu agricole aux changements qui s'opèrent dans les modes de production. Je fais une parenthèse pour expliquer ce que je veux dire par cette phrase.

2075 Le rang Saint-Vincent, quand on est arrivé, il y avait eu l'expropriation due à l'aéroport. Alors, les terres ont été, par la force, abandonnées. Il y a eu une reprise. Au moment de la reprise, évidemment, il y avait beaucoup de choix de terre. J'ai l'impression que les producteurs, les grands producteurs ont préféré d'autres endroits, moins rocheux, plus propices à leur production. Alors, quand on est arrivé, c'est un coin qui est boisé, il y a parfois des ouvertures, producteurs laitiers — la liste vous a déjà été faite — mais on comprenait que compte tenu un peu des nouvelles pratiques, l'ajout de l'agrotourisme, ce secteur-là avait comme développé des caractéristiques très particulières, puis compte tenu qu'on magasinait spécifiquement pour faire un vignoble et qu'on savait qu'il y avait un volet agrotouristique, on a choisi ce secteur-là en fonction de ça. Puis en plus, en fonction des sols, sols rocheux. Je voyais tout à l'heure que c'est une zone de recharge pour la nappe d'eau, parce que c'est bien drainé, ces coins-là, donc c'est tout à fait propice à la vigne, puis, à ce jour, on considère qu'on a atteint des bons résultats.

2085 Je poursuis avec mon texte. Partons du fondement suivant. La campagne est un milieu de vie naturel pour les humains, mais aussi un milieu de production agricole. On comprend qu'il y a une dualité. On vit à la campagne et on vit à l'intérieur de la production, je dirais. À ce chapitre, nous pensons que la transition de la production animale de type paysanne, pour décrire une

2090 échelle, vers une échelle industrielle, propulse la campagne dans une crise similaire à celle vécue par les villes à forte densité humaine lors du développement de l'industrialisation.

2095 On comprend bien qu'à cette époque, le pouvoir public se voit dans l'obligation de partager le territoire en espaces distincts pour les activités humaines et les activités industrielles. D'un côté, les activités humaines; de l'autre côté, c'est là qu'on retrouve, par exemple, des secteurs industriels, dont les sources -- parce que les activités industrielles sont des sources de pollution qui portent atteinte à la qualité de vie et à la santé des humains.

2100 Alors, moi, j'ai l'impression qu'actuellement, on se retrouve un peu dans la même situation, compte tenu du développement dans lequel on est, à l'étape où on est rendu.

2105 Nous alertons la Commission au fait que les boisés et, dans le cas présent, les érablières, sont maintenant convoités par les porcheries, comme je l'ai déjà dit ici devant la Commission, pour leur qualité d'écran visuel et olfactif. Mettons aussi en lumière que les gaz et les odeurs nauséabondes émanant du purin durant l'entreposage, mais particulièrement lors de l'épandage, sont incompatibles avec le type de milieu bucolique et champêtre recherché par les propriétaires de commerces à vocation agrotouristique et leurs clients.

2110 La cohabitation est donc impossible et augure l'effondrement d'une dynamique économique durable, celle qu'on est en train de mettre en place, variée, créatrice d'emplois, lucrative pour les citoyens de la ville et fortement orientée vers la protection d'un environnement sain. Tout ceci dans le contexte du dépeuplement de nos campagnes provoqué en bonne partie par la transition des modes de production agricole vers une échelle industrielle.

2115 Je ne veux pas accuser uniquement ce facteur-là, puis je pense que tout le monde à peu près reconnaît que c'en est un important.

2120 Nous demandons donc à la Commission de recommander aux décideurs d'édicter des règles pour protéger les milieux de vie et de production à échelle réduite de l'effet dévastateur des producteurs animaliers d'échelle industrielle. Cette nécessité est d'autant plus importante que nous ne faisons pas le poids face aux producteurs industriels -- c'est précisément, vous vous posiez la question plus tôt, moi, je pense qu'on ne fait pas le poids devant ces gens-là, pour les raisons que je vais expliquer par la suite -- nous ne faisons pas le poids face aux producteurs industriels qui profitent des mentalités fortement enracinées dans le milieu agricole où ils sont majoritaires, ils sont toujours majoritaires actuellement, et appuyés par leur puissante Fédération qui, évidemment, compte tenu qu'ils sont majoritaires, c'est plus leur point de vue qui va être présenté dans les débats concernant ces situations.

2130 Concernant les idées préconçues, j'ai tenu à vous faire une liste de quelques idées. Notons d'abord que les grands producteurs prônent la primauté du droit de produire sur le droit des citoyens à un milieu de vie sain. À titre d'exemple, ainsi, on véhicule assez librement que le résidant non producteur -- et ça, je l'ai entendu de mes propres oreilles -- ne doit pas être doté du pouvoir d'interférer sur l'organisation de la production agricole. Comme si à l'intérieur du milieu

agricole, du territoire agricole, je dirais, il existe, je dirais, des castes, il y a des gens qui ont comme dans l'esprit de certains producteurs, il y en a qui ont plus de droits que d'autres.

2135

Une deuxième conception discrédite les entreprises agricoles en démarrage et, en conséquence, fortement endettées. Je précise ce point, parce que je dis, ça explique ce que je dis, ces entreprises fortement endettées, finalement doivent amener des capitaux, ce qui oblige, un, souvent, par exemple, nous, on est un couple, bien, Carole est à temps plein au vignoble, c'est des activités qui sont 12 mois par année parce qu'il y a la transformation aussi mais, moi, je dois continuer de travailler encore parce que, pour démarrer une entreprise... d'ailleurs, c'est comme ça dans toutes les entreprises. Il ne faut pas s'en cacher. Alors, je dois amener des capitaux, amener de l'argent, continuer à faire vivre la famille, le temps que cette entreprise — et on le souhaite, c'est une aventure, une entreprise — devienne assez payante pour que, moi aussi, je puisse vivre à la campagne, faire du travail en plein air comme on a toujours rêvé de le faire.

2140

2145

Mais, en fait, on nous associe trop souvent, injustement d'ailleurs, je dirais, au groupe des *gentlemen farmers* pour employer une expression française, qui possèdent des terres sans les entretenir et contrecarrent le développement agricole par leur possession.

2150

En troisième lieu, une certaine conception dénigre les entreprises à vocation agrotouristique en soulevant un doute sur le caractère réellement agricole de celles-ci, compte tenu de leur composante touristique. Commentaire entendu de mes propres oreilles.

2155

On comprend bien qu'un tel discours participe à l'hégémonie de ces producteurs sur le territoire agricole et se veut un frein au développement et, même, au maintien d'une nouvelle manière d'utiliser le territoire agricole.

2160

Pour toutes ces raisons, nous croyons primordial que l'état épaulé ses citoyens et les entreprises d'échelle paysanne en établissant un système de protection des érablières et des secteurs à vocation mixte, soit agricole et agrotouristique.

2165

Nous recommandons également d'étendre les distances séparatrices pour les établissements protégés de manière à leur offrir une réelle protection. Nous avons aussi ajouté quelques recommandations, parce que nous sommes aussi des citoyens, des résidents, visant une protection plus générale des puits — j'aurais pu dire de l'eau — des périmètres d'urbanisation et des secteurs à vocation écologique ou faunique.

2170

C'est sûr qu'on arrive avec une mentalité un peu bucolique. On aime avoir un environnement qui est accueillant. De cette manière, nous croyons qu'il est possible d'assurer un développement durable pour toutes les catégories de producteurs et de conserver un milieu agricole vivant et accueillant pour ses citoyens. Merci de m'avoir écouté.

2175

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Le texte que vous avez lu n'est pas tout à fait dans le même ordre que celui du mémoire. Alors, vous nous avez fait jouer dans nos notes un peu, puis c'est correct.

2180 **M. MARIO PLANTE :**

Je pensais que c'est ça, que vous souhaitiez avoir un peu de nouveauté.

2185 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parfait. Puis il y a des éléments nouveaux dans ce que vous avez dit. Permettez-moi de vous poser d'abord une question à propos des érablières. Ça revient deux, trois fois dans votre texte. Vous êtes inquiet à propos des érablières. Il me semble qu'actuellement, les érablières sont protégées et qu'on ne peut pas couper dans une érablière. Est-ce que je me trompe?

2190 **M. MARIO PLANTE :**

Moi, c'est ce qu'on me dit.

2195

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'un statut d'érablière, il y a un statut de protection à l'égard des érablières, pour toutes les érablières.

2200

M. MARIO PLANTE :

Effectivement. Je dois dire que quand on a réfléchi à la question des érablières, ce qui nous chicote par rapport aux érablières, c'est l'utilisation des boisés comme si on les prenait pour des objets. On ne les prend pas pour des... quand on installe une porcherie pour se cacher, puis pour arrêter les odeurs, on ne fait que les prendre pour un des effets pour lesquels ils n'étaient pas vraiment prévus, je dirais.

2205

Les lois de la physique ont fait en sorte que, évidemment, lorsqu'elles sont feuillues, puis qu'il y a des troncs partout, on voit rien au travers. Mais, en réalité, ce sont des arbres et ça pousse, ça produit de l'air, ça améliore la qualité de l'environnement et, là, tout à coup, on s'installe dans ce coin-là.

2210

Et, je dois dire que par rapport à ça, dans les érablières, il y a quelque chose qu'on retrouve continuellement, c'est le cas dans notre coin. Plusieurs producteurs ont des cabanes à sucre. C'est une occasion unique pour les citadins de venir faire une ballade à la campagne puis de profiter d'un environnement. Puis, je dois dire, de nous amener de la clientèle également. Et, là, tout à coup, parce que quelqu'un regarde ça comme un écran, il vient s'installer en plein milieu de ce boisé-là... de toute façon, il va y avoir des odeurs pareil, ça, c'est sûr. Et, à partir de ce moment-là, ce qui pourrait être mis en valeur en respectant les composantes, je dirais,

2215

2220

naturelles de ces bois-là, vient tout à coup de prendre un autre sens et être détruit. C'est dans ce sens-là qu'on l'a dit.

2225 À travers les lectures aussi qu'on a faites, on s'est aperçu qu'il y avait du déboisement. Effectivement, les érablières sont plus protégées, mais on se questionne par rapport au déboisement uniquement pour épandre du purin. On se demande s'il y a quelque chose de moral là-dedans ou s'il n'y a pas à se questionner. Évidemment, on parle de l'ensemble des participants à cette société-là, évidemment.

2230 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Meilleur, qui vous a précédé, a évoqué cette question.

2235 **M. MARIO PLANTE :**

Il a évoqué ça. C'est ça. Il y a un peu de répétition, forcément, quand on arrive vers la fin.

2240 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non. C'est correct.
Monsieur Marquis.

2245 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci, monsieur Beauchamp. Là, je suis votre mémoire que j'ai devant moi, celui qui est écrit, à la page 5, en bas de la page, vous dites, vous parlez de différentes zones:

2250 «... *exempte de production animale industrielle, c'est-à-dire ayant plus d'une unité animale par hectare.*»

Est-ce que c'est la définition que vous donnez à unité de production animale industrielle?

2255 **M. MARIO PLANTE :**

2260 Je vais vous expliquer le contexte. On a longtemps réfléchi par rapport à ça. On s'est dit - premièrement, je dois vous dire qu'il y a des producteurs laitiers dans le secteur où on est, puis, entre autres, il y a des écuries aussi. Il y a des petits producteurs de gibier, des choses comme ça. On s'est dit, nous, on n'est pas contre la production. On s'est dit, est-ce que, dans ce secteur-là, si la norme une unité animale par hectare est respectée, est-ce qu'on peut vivre avec ça, avec certaines distances également. Ça ne veut pas dire que les gens veulent les avoir collés sur eux. Et on a... comme vous pouvez voir un peu plus loin, c'est un peu ce qu'on a dit. On a dit, on accepterait, il serait accepté, au moment où on a écrit ce texte-là, qu'il y ait, dans le respect de cette norme-là, de la production animale. Ça, c'est clair. C'est ce qu'on a écrit.

2265

Par ailleurs, on a dit, pour les établissements protégés — le vignoble en est un — on souhaitait un élargissement de ces zones de protection. C'est comme ça qu'on voyait ça.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2270

Excusez-moi. En termes de distance.

M. MARIO PLANTE :

2275

En termes de distance, pour les établissements protégés.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2280

D'accord.

M. MARIO PLANTE :

2285 C'est sûr que dans mon livre à moi, les érablières ayant des cabanes à sucre... parce que je suis toujours surpris du préjugé qui existe par rapport à l'utilisation des cabanes à sucre en territoire agricole. Dans le contexte moderne, où, par exemple, une famille, pour vivre, il faut qu'il y ait souvent deux personnes qui travaillent, c'est comme s'il y avait un malaise d'accepter l'idée que maintenant, avec la rentabilité des érablières, de la vente de sirop, etc., qu'il y a un malaise que des gens également rendent leur activité rentable en ajoutant l'accueil des touristes au printemps.

2290 Je me dis ça fait partie intégrante de la culture québécoise, ça, avoir des cabanes à sucre au printemps. Qui ne va pas à la cabane à sucre au printemps? Puis, pourtant, on ne les a pas mises dans les établissements protégés. Puis il est très clair qu'une cabane à sucre qui se retrouverait avec une porcherie juste à côté, je veux dire, manger et avoir une porcherie qui dégage une odeur de purin juste à côté, je comprends qu'il y a un problème de compatibilité.

2300 Il y a quand même à Mirabel des secteurs qui sont des grandes étendues, où il y a de la culture, par exemple, de maïs, toutes les formes de cultures céréalières. Avec un effort particulier... moi, quand j'ai magasiné pour cette terre-là, j'ai cherché un sol rocheux, j'ai vérifié les unités thermiques. On a pris le temps de regarder aussi les trajets. Est-ce que le trajet... puis il y a des questions économiques aussi, de prix de terre. Bien, ça nous a pris, Carole et moi, près de deux ans pour trouver cette terre-là, qui rentrait assez bien dans les critères.

2305 Ça fait que je me dis, c'est la même chose pour l'industrie porcine. Pourquoi ces gens-là ne prennent pas le temps de chercher et d'implanter leur établissement dans des endroits où, tout le tour, ils font la culture, une culture qui est directement reliée. Tandis que là, c'est comme si on voulait implanter une porcherie, mais, finalement, les terres sont éloignées et, dans le milieu où on l'implante, il y a une dynamique existante, puis on vient contrecarrer cette dynamique-là.

2310 **LE PRÉSIDENT :**

2315 Je voudrais juste vous signaler que dans la première partie, quand on est venu dans le coin, à propos de l'exemple que vous prenez de la cabane à sucre, quelqu'un a dit: «Oui, ça commence par une cabane à sucre, mais ça devient une salle de danse ou ça devient une salle de réception de mariage tout au long de l'année, de sorte que là, la vocation d'origine s'élargit et la cabane à sucre devient presque l'équivalent d'un restaurant.»

M. MARIO PLANTE :

2320 D'un restaurant.

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est ce qui montre que les schémas ne sont pas...

2325

M. MARIO PLANTE :

Moi, je les comprends, ces craintes-là.

2330

LE PRÉSIDENT :

... tranchés et ce que vous soulevez, et je pense que vous avez tout à fait raison de le soulever, c'est le problème d'un certain zonage à l'intérieur des communautés, où un certain nombre d'activités sont comme définies...

2335

M. MARIO PLANTE :

Récréotouristiques.

2340

LE PRÉSIDENT :

... récréotouristiques. Vous êtes dans le rang...

M. MARIO PLANTE :

2345

Le rang Saint-Vincent.

LE PRÉSIDENT :

2350

Oui. Puis le nom...

M. MARIO PLANTE :

Rang"dez-vous champêtre.

2355

LE PRÉSIDENT :

Rang"dez-vous champêtre.

2360

M. MARIO PLANTE :

2365

Effectivement, oui. Oû, d'ailleurs, il y a beaucoup de cabanes à sucre dans le Rang"dez-vous champêtre. C'est sûr, la cabane à sucre, on est sur un endroit rocheux. Il y a des érablières plein. C'est sûr qu'il y a plein de cabanes à sucre. Les gens reçoivent des touristes. C'est tout à fait normal. C'est dans le respect des caractéristiques de ce coin-là, cette situation-là. Alors, c'est sûr que ça fait ça, naturellement. C'est le mouvement naturel, qui se sont inscrits dans des caractéristiques à la fois de l'environnement et historique. On comprend aussi l'abandon des terres, comme je le disais, par rapport à l'aéroport.

2370 **Mme CAROLE DESROCHERS :**

Je voudrais juste ajouter peut-être quelque chose sur les cabanes à sucre. Chez nous, elles sont petites, sympathiques, familiales. Ce n'est pas des stationnements comme on rencontre sur le boulevard Arthur-Sauvé, entre autres. Mais, c'est ça. C'est petit. C'est le portrait de notre rang. À échelle paysanne.

2375

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

J'aurais une courte question qui n'a rien à voir avec le production porcine. Mais quelle grosseur devrait avoir un vignoble biologique pour donner du travail à deux personnes?

2380

M. MARIO PLANTE :

Actuellement, il donne... on a 10 000 ceps en terre. Ils donnent du travail pour plus que deux personnes. Parce que, moi... Carole travaille à temps plein. Parce que, bon, si on parle d'un vignoble spécifiquement, c'est quelque chose qu'on connaît bien. Premièrement, durant tout l'été, il y a un travail, c'est de l'horticulture. Alors, il y a des tailles au printemps, il y a du plaçage, des arrosages. Alors, il y a du personnel qui est engagé durant une période prolongée. Tout est fait à la main: l'entretien des fils, on attache les vignes, on fait des tailles plusieurs fois. La récolte est toute faite à la main .

2385

2390

Vous savez, il nous arrive parfois de rêver d'être des producteurs de maïs, d'avoir planté au printemps avec nos grosses machineries, puis pendant les chaleurs d'été, ne pas avoir d'obligation automatiquement, mais dans les grosses chaleurs d'été, puis de recommencer le travail intensif l'automne, si je reviens à l'exemple. Alors que dans un vignoble, c'est tout l'été.

2395

Je veux dire, présentement, Carole appréhende le retour du printemps parce qu'elle sait que c'est sept jours par semaine, travail au champ le matin, accueille les touristes l'après-midi, embouteillage, mise en marché, il faut faire des activités de promotion, il y a quand même certaines contraintes. Alors, c'est un travail... justement, on en parlait dernièrement. Pendant la période hivernale, comme beaucoup de producteurs, par le passé, le vignoble, ça permettait à Carole de récupérer mais, de plus en plus, il y a des activités, moi, je dirais pour deux, je dirais plus que deux personnes, parce qu'avec les récoltes on parlerait peut-être de trois, quatre personnes, plus les embouteillages.

2400

2405

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Est-ce que c'est pour ça qu'en Europe, on parle d'élevage de la vigne plutôt que de...

2410 **M. MARIO PLANTE :**

2415 Ah! peut-être. Peut-être. Un vignoble, il n'a pas besoin d'être gros pour apporter beaucoup d'ouvrage. Ça, je tiens à dire ça. C'est quelque chose qui est évident. Il faut être passionné. C'est sûr qu'à partir de ce moment-là, dès qu'il arrive une circonstance qui peut mettre en péril 10 années de travail qui... on vient pas riche avec ça, un vignoble. Peut-être les gens s'illusionnent, mais quand on regarde les coûts de production, au bout de 10 ans, on a une certaine rentabilité, on commence à sortir la tête de l'eau, 10 ans qui ont été faits, pendant les premières années pour l'implantation.

2420 Et les producteurs, les gens qui sont dans la salle qui nous ont vu travailler l'été, je veux juste vous dire que c'est un vignoble bio, les herbes ont été arrachées à la main, la première année, parce qu'on n'avait pas les machineries. On avait acheté un tracteur usagé en bon état. Avec le temps, on a appris. On travaille de façon plus mécanisée maintenant, mais on a pioché, c'est le cas de le dire. Puis je pense qu'on l'a gagné ce vignoble-là, c'est clair. Alors, d'où notre
2425 intervention aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

2430 On vous remercie de votre présence, de votre mémoire.

M. MARIO PLANTE :

Merci bien.

2435 **LE PRÉSIDENT :**

2440 Ça fait partie, ce que vous nous dites, de la diversité des points de vue qu'on entend et, souhaitons qu'à travers ça, on puisse trouver quelques clés d'interprétation qui aident le gouvernement à voir clair et à prendre des décisions adaptées. Merci beaucoup et bonne chance dans votre production.

M. MARIO PLANTE :

2445 Merci.

Mme CAROLE DESROCHERS :

Merci.

2450 **LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides et le Syndicat des producteurs de porcs des Laurentides. Je pense qu'ils sont représentés par monsieur Richard Maheu, Laurent Paquin et René Ledoux.

2455

M. RICHARD MAHEU :

Bonjour!

2460 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour! Alors, juste pour l'identification, vous êtes monsieur?

M. RICHARD MAHEU :

2465

Richard Maheu, président de la Fédération Outaouais-Laurentides, producteur de lait dans Sainte-Anne-des-Plaines, copropriétaire avec quatre autres actionnaires d'une ferme. Ils sont quatre frères et un beau-frère. Moi, je suis le beau-frère et je suis président de la Fédération depuis trois ans. Et aussi, passé par toute la structure que monsieur Gascon a dit, la Relève agricole, les syndicats de gestion, producteur de lait. J'ai tout fait ça. En passant, je remercie monsieur Gascon d'avoir donné des bonnes précisions sur ce qu'était la structure de l'UPA.

2470

M. RENÉ LEDOUX :

2475

Je suis René Ledoux, directeur régional à l'UPA Outaouais-Laurentides. Je ne vous raconterai pas ma vie tout de suite.

LE PRÉSIDENT :

2480

Et, le troisième est monsieur?

M. LAURENT PAQUIN :

2485

Laurent Paquin, président du syndicat des producteurs de porcs des Laurentides.

M. RICHARD MAHEU :

On vous a déposé un mémoire, je vous le dis tout de suite, c'est qu'on ne le lira pas textuellement.

2490

LE PRÉSIDENT :

Formidable.

2495

M. RICHARD MAHEU :

Ça se peut qu'on dérive aussi.

LE PRÉSIDENT :

2500

Dérivez pas trop.

M. RICHARD MAHEU :

2505

Non, non, du mémoire qu'on vous a déposé.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

M. RENÉ LEDOUX :

2510

Alors, je vais compléter les explications du document, surtout au niveau de la prochaine section, sur le contexte dans lequel l'agriculture évolue. J'aimerais peut-être juste revenir sur un élément, par contre. Vous aurez compris que l'utilisation d'un facteur qu'on appelle le dynamisme agricole, c'est un degré d'évaluation de l'utilisation de la zone agricole par des entreprises agricoles.

2515

Donc, plus les entreprises agricoles accaparent, utilisent la portion du territoire qui est zoné agricole, plus on a un indice élevé. Et, un des premiers constats qu'on fait dans la région Outaouais-Laurentides, c'est que dans les Basses-Laurentides, cet indice-là est très élevé. On parle de 90 %, ce qui est énorme, contrairement aux autres secteurs de la région.

2520

Mais, ce qu'on pense, là, c'est beaucoup plus à cause de cet indice d'utilisation élevée là qu'on arrive avec des problèmes de cohabitation et que tout ça, ça n'a rien à voir avec la présence d'une ou deux entreprises porcines. Bien au-delà des entreprises porcines qui sont présentes ou qui souhaiteraient s'implanter, les raisons pour créer des zones de conflit sont nombreuses dans ces secteurs-là.

2525

Donc, il y a une distinction à faire. Ce n'est pas juste à cause d'une entreprise porcine, mais c'est plutôt un problème global à la région des Basses-Laurentides où la cohabitation devient

2530 difficile de toute façon, compte tenu de l'indice élevé d'utilisation de la zone agricole. On aura l'occasion de revenir là-dessus.

2535 La deuxième partie du document, ce qu'on voulait vous expliquer, évidemment, vous êtes bien conscient de plusieurs éléments dans lesquels l'agriculture d'aujourd'hui évolue, notamment le contexte environnemental, contexte socio-politique qu'on pourrait dire et le contexte économique.

2540 Au niveau du contexte environnemental, il y a deux éléments importants: c'est l'ensemble de la réglementation environnementale qui existe au Québec. On parle de REA, le Règlement sur les exploitations agricoles depuis six mois maintenant, ou à peu près, un peu plus; le Règlement sur le captage des eaux souterraines qui a été adopté à peu près durant la même période; une série de réglementations dont on vous fait grâce parce que vous les connaissez très bien aujourd'hui à l'issue des travaux de la Commission.

2545 Au-delà des règlements auxquels les producteurs sont confrontés et doivent se conformer, on a, comme organisation régionale, UPA Outaouais-Laurentides, mis de l'avant des projets pour faire connaître les initiatives agroenvironnementales des producteurs. Parce qu'on se dit: la réglementation environnementale, c'est une chose; mais, l'agroenvironnement, c'est une autre chose. C'est une façon de penser. C'est des pratiques, aussi, à développer.

2550 Alors, il y a plusieurs volets qu'on aimerait vous aborder là-dedans pour vous démontrer que si on veut faire un portrait de la réalité de la région, des pratiques agricoles, on ne doit pas juste s'arrêter sur l'approche réglementaire. Il faut regarder aussi les initiatives des producteurs.

2555 Le premier s'appelle *Campagne d'identification des puits en milieu agricole*. Ce n'est pas seulement notre région qui fait ce volet-là. Par contre, à travers le Québec, vous en avez sûrement entendu parler. Actuellement, on a un objectif de sensibiliser les producteurs et la population en général de la présence des puits sur leur terre, pour s'assurer d'un respect lorsque viennent les périodes d'épandage, notamment. Ce qu'on se rend compte, c'est que ce n'est pas
2560 tout le monde qui est conscient du problème et on a un objectif d'identifier 400 puits ici, dans la région.

2565 Le deuxième volet, qui est plus une initiative régionale: *Valorisation des projets agroenvironnementaux des producteurs*. Moi, j'aimerais déposer un document devant la Commission, si c'est possible, c'est un recueil d'articles qui ont paru au cours de la dernière année, sur des initiatives agroenvironnementales que les producteurs de la région Outaouais-Laurentides ont faites récemment.

2570 Vous allez voir, à la lecture de ce recueil-là, qu'on touche différents aspects des pratiques agroenvironnementales. Notre objectif est double: faire connaître à nos agriculteurs ces initiatives agroenvironnementales là pour mieux, évidemment, les propager, faire aussi des gens qui pratiquent ces nouvelles initiatives-là, faire d'eux des modèles, des leaders dans leur communauté et, par le fait même, informer la population des efforts que les agriculteurs font déjà aujourd'hui pour se conformer à la pratique agroenvironnementale.

2575

Puis j'attirerais finalement votre attention sur un des premiers fichiers qui est paru, peut-être le cinquième, qui est justement le vignoble de monsieur Plante, Négondos, qui est un vignoble biologique. On est très à l'aise de vous dire qu'on l'a inclus très rapidement dans notre fichier comme étant justement une entreprise qui se distingue par ses pratiques agroenvironnementales.

2580

Donc, tantôt, dans la conclusion, je vais vouloir vous parler de l'UPA. Pour nous, c'est une preuve que c'est une organisation qui est quand même très inclusive, très ouverte à la promotion des pratiques agroenvironnementales plus respectueuses, dont les pratiques biologiques.

2585

Là où il y a une distinction à faire souvent et où il y a un conflit, c'est beaucoup plus à cause des activités commerciales qui entourent la présence du vignoble. Ce n'est pas la production de la vigne, souvent, qui est conflictuelle, c'est les activités commerciales autour.

2590

Je referme la parenthèse pour vous dire que le projet est en cours et a lieu grâce aussi au support du Conseil régional de développement des Laurentides et du ministère de l'Agriculture.

2595

Le troisième volet agroenvironnemental sur lequel on travaille, c'est la *Protection des berges et réduction de l'érosion des sols*. En collaboration avec le MAPAQ, les clubs agroenvironnementaux, puis l'UPA Outaouais-Laurentides, il y a un certain nombre d'entreprises qui vont être visitées dans les prochains mois dans le but d'établir un diagnostic de l'état des cours d'eau. Suite à ce diagnostic, des entreprises pourront aménager des ouvrages pour la protection des berges, dont l'objectif est de réduire l'érosion des sols. D'une part, nous collaborerons aux travaux du Comité d'assainissement et d'aménagement du ruisseau Lacorne. Il s'agit du premier comité de ce genre sur notre territoire.

2600

Donc, comme vous le voyez, on s'implique sur plusieurs éléments pour faire connaître la réglementation mais, surtout, faire connaître les initiatives agroenvironnementales.

2605

Le deuxième contexte au-delà de celui environnemental dont on veut vous parler, c'est le contexte social. Ça fait référence aux politiques, notamment celles du monde municipal.

2610

Je vous résumerais plutôt cette section-là en vous disant que le problème de cohabitation, il n'est pas récent chez nous, particulièrement dans les Basses-Laurentides. Ce n'est pas nouveau. Ça ne vient pas juste d'arriver avec la présence d'une entreprise porcine, etc., c'est quelque chose qui remonte depuis très longtemps. Parce que c'est une zone où la proximité de la population urbaine, la croissance rapide démographique de la couronne nord de Montréal, ça ne date pas d'hier, ça date d'une vingtaine d'années, ça s'accroît depuis quelques années. Ça n'a rien à voir juste avec la problématique dont il est question aujourd'hui.

2615

Afin de pouvoir régler le problème au cours des années, les municipalités ont vu augmenter leur pouvoir de réglementation. On en a parlé tantôt. Il y en a qui disaient que les municipalités ont trop; d'autres disent qu'elles ont trop peu de pouvoirs. On va vous dire notre

2620 interprétation là-dessus tantôt, nos conclusions. Mais ce qu'on constate, c'est qu'au fil des années, il y a de plus en plus de pouvoirs, de règlements qui sont mis en place justement pour limiter les situations qui peuvent être conflictuelles. Toutefois, selon nous, ces règlements doivent être raisonnables et acceptables.

2625 Sur le contexte économique dans lequel l'agriculture évolue, on a volontairement omis de mettre plein de chiffres, parce qu'on sait que ces chiffres-là ont été très bien décrits dans la première partie de la tournée par les différents ministères. On voudrait juste rappeler que dans l'Outaouais-Laurentides, l'agriculture, c'est 4 600 emplois. Ça, c'est peut-être une note qui n'apparaît pas au document que vous avez et c'est 36 000 emplois pour l'ensemble du secteur
2630 bioalimentaire. Ne serait-ce que pour le secteur agricole, c'est beaucoup plus que n'importe quelle industrie, GM ou autre, qui font beaucoup plus souvent les manchettes.

Et, peu importe le contexte économique mondial, qu'on soit en crise de pétrole ou de tension dans le monde, l'agriculture est là depuis des années, fournit toujours le même type
2635 d'emplois. Et peut-être son seul défaut, c'est qu'on le sait, on a tendance à la prendre pour acquis. Sauf que c'est une activité économique des plus importante dans notre région et elle est là pour rester.

On a préparé, par la suite, une fois qu'on a établi le constat, quatre pistes de réflexion
2640 qu'on soumet respectueusement à votre Commission. On s'est bien retenu d'aller dans des pistes de solution trop précises, parce qu'on ne prétend pas avoir ce bagage-là que vous êtes progressivement en train d'acquérir au fil des audiences.

Par contre, on dit, pour nous, UPA Outaouais-Laurentides, quels sont les quatre
2645 éléments qui feraient partie d'une solution qui pourrait être acceptable.

Le premier, évidemment, on dit, le compromis recherché devrait être un compromis acceptable. On ne pense pas qu'on puisse arriver avec des solutions miracles, qui vont plaire à tout le monde. D'entrée de jeu, ça risque d'être un compromis. Un compromis, ça veut dire que
2650 ça déplaît un peu à tout le monde et ça plaît un peu à tout le monde. Donc, on est conscient qu'à l'issue des travaux de la Commission, il y aura à nouveau des zones à clarifier et il y aura une réalité avec laquelle on devra continuer de travailler. Mais on pense qu'il faut que ce soit acceptable pour l'ensemble des parties qui sont impliquées.

2655 Deuxième piste de solution. On demande à la Commission d'éviter le piège de ce qu'on a appelé le mur-à-mur, c'est-à-dire des règlements qui pourraient s'appliquer partout à travers le Québec de la même façon, alors que la situation est extrêmement différente. Pour nous, ce qui se passe dans d'autres régions du Québec où les municipalités sont en surplus, où la production porcine est très présente, n'a absolument rien à voir avec ce qui se passe dans la région
2660 Outaouais-Laurentides.

Et, on ne pourrait accepter d'être régi par exactement les mêmes règles si les problèmes ne sont pas les mêmes. La preuve des sols qui sont trop riches en phosphore, si on n'a pas ce

2665 problème-là ici, particulièrement dans certains secteurs de la région, on ne voit pas comment on pourrait accepter une solution alors qu'on n'a pas le problème en question.

2670 Troisième piste de solution: assurer la pérennité des entreprises existantes. C'est-à-dire qu'on devra chercher une solution qui va permettre aux entreprises existantes de continuer à vivre et ça, ça inclut à se développer. Par ailleurs, de nouvelles entreprises devraient pouvoir être en mesure de s'implanter, dans la mesure où elles respectent l'ensemble des règles collectivement acceptables.

2675 Dernier item, c'est la réglementation existante. On dit laisser la chance à la réglementation existante. Le constat qu'on fait de la situation, c'est qu'il y a une gamme de nouveaux règlements qui ont été votés depuis quelques années, qui ont été adoptés. La plupart d'entre eux sont très nouveaux et n'ont pas encore eu le temps de faire leur preuve. Alors, on dit: laissez la chance à la réglementation existante.

2680 Ce n'est sûrement pas en mettant de nouveaux règlements que vous allez rallier le monde agricole, on en est convaincu. Les agriculteurs, actuellement, en ont ras le bol des nouvelles exigences. Ils sont conscients qu'ils ont des obligations auxquelles ils doivent se soumettre, mais ce qu'on pense, c'est que l'avenue de solution porte plus vers une application de la réglementation qui est déjà en place. Pour nous, il ne s'agit pas de savoir si les municipalités ont trop ou trop peu de pouvoirs. Il s'agit plutôt d'une situation où les pouvoirs devraient être appliqués judicieusement.

2685 On a vu des cas tantôt de certaines municipalités qui disent qu'elles n'ont pas de problème, mais on observe qu'il y a des règlements que personne veut dans la communauté, que l'ensemble des différents ministères ne veut pas non plus parce qu'ils ont tous été refusés. Alors, on dit, il ne faut pas abuser des pouvoirs qu'on a. Et, à cet égard-là, on s'appuie beaucoup sur les orientations gouvernementales pour agir comme guide, pour régir le développement des productions.

2695 On déplore souvent le fait que des allégations sont faites à l'effet qu'il y a du déboisement, par exemple dans la région ici, qui s'est fait. Et, là, on se dit défenseur du poumon de la planète. Mais on sait aussi qu'une grande partie de ce déboisement-là s'est fait pour de la construction résidentielle, commerciale et industrielle, alors que ça, ça ne semble absolument pas être un problème. Nous, on dit, on ne veut pas que l'agriculture soit la victime de tous les maux.

M. RICHARD MAHEU :

2700 Nous espérons que notre présentation a pu sensibiliser la Commission au fait que notre région ne peut en aucune considération être comparable aux régions en surplus.

2705 Pour notre part, l'imposition d'un moratoire n'est pas la solution. Aussi, nous espérons qu'à l'issue des audiences, les modèles envisagés par la Commission permettront de réduire les pressions sociales en regard à nos producteurs porcins, tout en permettant le développement du potentiel existant là où il serait collectivement acceptable. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2710

Merci, messieurs. J'aimerais vous entendre sur le point 3.3 de votre mémoire, sur ce que vous appelez la pérennité des entreprises existantes. Notamment, vous dites:

2715

«... la Commission devra faire en sorte que les entreprises agricoles existantes aient le droit de poursuivre leurs activités et leur développement, tout en respectant la collectivité.»

2720

Qu'est-ce que c'est que vous comprenez par le mot *développement*? Parce que quelqu'un qui a une ferme, il a un territoire relativement défini. S'il est au maximum de ce qu'il peut avoir, quels sont les espaces de développement? Comment vous entrevoyez ça?

M. RENÉ LEDOUX :

2725

C'est sûr que c'est des notions qui sont assez complexes, mais, nous, ce qu'on dit, c'est que pour qu'une entreprise soit viable, elle doit pouvoir avoir accès à une certaine croissance. On n'est absolument pas pour le développement à outrance des entreprises.

2730

D'ailleurs, je me permettrais juste de vous indiquer qu'on entend souvent de l'UPA — et vous l'avez véhiculé tantôt comme une perception, je suis d'accord avec vous, c'est souvent une perception — que l'UPA développe un modèle de production, c'est extrêmement faux. Et, je pense que les gens qui véhiculent ça ont la mémoire courte.

2735

Il n'y a pas si longtemps, l'UPA organisait des manifestations monstres contre le libre-échange, les négociations du GATT, tout ce qui est autour de la mondialisation et c'est exactement pour dénoncer cette mondialisation-là. On s'est fait dire après quelques années, par des économistes néo-libéraux que, finalement, on était peut-être un peu trop de droite et qu'on devrait peut-être tenir compte des nouvelles tendances actuelles du marché. Bien, on réalise aujourd'hui que, finalement, oups! le pendan revien.

LE PRÉSIDENT :

2740

Il y a un retour du balancier, oui.

M. RENÉ LEDOUX :

2745

Alors, nous, on se sent bien à l'aise avec ce qui a été fait. S'il y a peut-être un constat qu'on peut faire, c'est que le modèle d'agriculture québécois, la façon dont on l'a développé au fil des années, avec les programmes de gestion de l'offre, avec les programmes de sécurité du revenu notamment, on a réussi, malgré qu'on vive en Amérique du Nord, à avoir des entreprises agricoles qui n'ont rien à voir avec les dimensions qu'on retrouve dans l'Ouest canadien ou dans l'Ouest américain. Et, la raison pour ça, nous, on est convaincu que c'est justement à cause des outils qu'on appelle la gestion de l'offre et la sécurité du revenu, notamment, qui sont des outils que, oui, l'UPA a développés.

2750

2755 Alors, je referme cette parenthèse-là pour vous dire que, nous, cette ambition-là que les gens prêtent à l'UPA de vouloir développer à tout prix des entreprises est complètement fausse.

2760 Ce qu'on dit plutôt, c'est qu'on vit dans un contexte nord-américain où la croissance génère souvent la rentabilité. Qu'il y a difficulté d'atteindre la rentabilité sans avoir un minimum de croissance. Ceci étant dit. Parce que c'est difficile pour nous de vous dire exactement c'est quoi le taux de croissance nécessaire. Mais, chose certaine, quand on parle de respecter la collectivité, pour nous, ça veut dire respecter la réglementation en place, l'ensemble de la réglementation. Si on indique que pour épandre du lisier, ça prend une capacité de support des sols adéquate, c'est une notion qui est acceptable, avec laquelle on peut rallier nos membres et à laquelle on va adhérer à 100 %.

2765

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2770 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Je ne vous ferai pas tourner trop de pages, parce que je voulais vous poser une question sur l'item 3.2 à la même page. Quand vous parlez d'éviter le piège du mur-à-mur, vous avez surtout mentionné que pas toutes les régions sont semblables, mais j'ai cru percevoir aussi, 2775 j'aurais tendance à dire quelque chose de particulier ici pour la région, c'est qu'il y a pratiquement deux régions dans une ou deux zones dans une et je suppose qu'à ce moment-là, vous voyez aussi une certaine difficulté d'appliquer les mesures pour l'ensemble de la région, alors qu'une est très peu chargée, alors que l'autre est beaucoup plus chargée, aussi bien au niveau de l'activité, du dynamisme agricole qu'au niveau, par exemple, de la saturation en phosphore des sols.

2780

Alors, je voulais avoir un peu votre point de vue à ce sujet-là.

M. RICHARD MAHEU :

2785 Bien, c'est sûr, dans l'Outaouais, vous en avez pris connaissance quand vous avez passé à Gatineau, c'était bien tranquille. C'est sûrement pas parce que la production agricole était nuisible au restant. Sauf que les terres sont très pauvres dans ce coin-là, autant, si on veut, dans les Hautes-Laurentides. Ça fait que nous autres, on se dit que si tu fais une réglementation qui est mur-à-mur, qui doit répondre aux mêmes critères que les autres au niveau toute 2790 paperasserie, bien, je pense que c'est pas correct, pour ma part. On devrait être plus souple dans des régions où est-ce qu'il y a vraiment des manques de saturation.

Tu sais, le bilan phosphore, qu'il soit fait à tous les ans sur des entreprises quand il y a un manque de phosphore, pourquoi avoir une réglementation qui te demande le bilan phosphore à 2795 tous les ans au producteur? C'est pour ça qu'on dit, nous autres, évitez le mur-à-mur.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2800 Pouvez-vous m'aider aussi à comprendre la fameuse définition du taux d'occupation. Par exemple, en Outaouais, on parle de 53 % à peu près et on va à 90 %. Quelle est la relation qui est utilisée pour établir ce taux d'occupation-là?

M. RENÉ LEDOUX :

2805 Je vous résumerais ça comme étant un indice du taux d'occupation de la zone agricole, le territoire, la superficie qui est zonée agricole. Le taux d'occupation des entreprises agricoles dans l'ensemble du territoire agricole, qu'est-ce qui est utilisé par les entreprises agricoles dans la zone agricole. Il y a des territoires dans certaines régions qui ne sont pas utilisés par des entreprises agricoles, mais qui peuvent être quand même sous la loi du zonage agricole.

2810

Pour nous, c'est une indication de la vitalité ou du dynamisme agricole. Parce qu'on se dit, les entreprises, si elles voulaient croître, elles auraient de la difficulté à se trouver des terres agricoles, donc des terres cultivables, des terres avec un certain potentiel. C'est une indication

2815 qui est de plus en plus utilisée par différentes instances. Et, on trouve que ça reflète assez bien la double réalité que vous avez soulignée dans notre région.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2820 Mais ça n'a aucun lien avec, disons, la qualité des sols ou des choses comme ça.

M. RENÉ LEDOUX :

2825 Non, pas nécessairement. Sauf que, évidemment, ça a un lien avec la définition du zonage agricole tel qu'on le connaît, tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

2830 Je reviens encore au mur-à-mur pour qu'on se comprenne bien. Est-ce que ça veut dire -- c'est parce qu'il y a deux types de personnes: il y en a qui veulent des normes claires, partout, qui valent pour tout le Québec. Ils disent c'est plus juste, c'est plus correct. On sait sur quoi on va. Puis d'autres qui laissent entendre non, en disant on peut avoir des mêmes objectifs, mais il y aurait des modulations différentes selon l'état des régions. Puis à ce moment-là, qui décide?

2835 C'est-à-dire, c'est un autre type d'organisation. Je voudrais que vous puissiez visualiser. Avez-vous un modèle auquel vous référer en disant, on pourrait prendre ce qu'on fait dans tel secteur puis l'appliquer de manière analogue?

M. RENÉ LEDOUX :

2840 C'est un peu difficile de suggérer des pistes précises là-dessus. Par contre, je résumerais ça en disant, on ne peut pas penser, même par souci d'équité, qu'il serait acceptable d'avoir les mêmes exigences pour l'implantation d'un projet de porcherie à Laval qu'à Maniwaki. Et, ça, c'est dans notre région. Le résultat d'une application d'une règle unique serait inacceptable, dans ces exemples-là qui sont quand même faciles à comprendre.

2845 C'est quoi la différence entre les deux zones? Peut-être que ça peut nous aider à identifier pour chercher des solutions. Le dynamisme agricole, le taux d'occupation en est un; la richesse des sols en phosphore en est sûrement un autre, aussi. Ces deux éléments-là me viennent à l'esprit comme étant des éléments de base. Il y en aurait sûrement d'autres aussi à considérer. Je pense que c'est de cette façon-là qu'on peut y arriver.

LE PRÉSIDENT :

2855 Est-ce que vous mettriez le consensus social aussi dans ça? Ou l'acceptabilité sociale?

M. RENÉ LEDOUX :

2860 Dans la mesure où on a une capacité d'avoir un indice auquel on peut se fier. Ce qu'on déteste du consensus social, c'est que c'est souvent dans le domaine des perceptions et, là, aller contre les perceptions, c'est un travail de titan. On n'est pas en mesure de vous dire: oui, oui, on va se rallier. Si les gens sont d'accord, on va être d'accord. Ça, pour nous, c'est impossible de cautionner une approche comme ça, parce que les gens doivent évidemment avoir confiance en l'avenir s'ils veulent investir dans un projet.

2865 **LE PRÉSIDENT :**

2870 Je vous donne un exemple de modulation. C'est qu'un certain nombre de personnes nous disent: il faut qu'à l'analyse ferme par ferme, on fasse intervenir une autre analyse transversale à partir de l'approche bassin versant, par exemple, où, là, il y a la prise en compte d'autres éléments plus globaux du milieu. Est-ce que ça vous semble un type d'approche qui correspond à ce que vous pensez?

M. RENÉ LEDOUX :

2875 C'est quelque chose qui peut être considéré. Honnêtement, nous, on n'avait pas considéré cet élément-là. Je ne suis pas en mesure de vous dire les risques ou les pièges derrière ça.

LE PRÉSIDENT :

2880 C'est encore très flou...

M. RENÉ LEDOUX :

2885 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2890 ... mais on est au niveau des perceptions globales.

M. RICHARD MAHEU :

2895 Puis je pense que ce qui serait important, c'est de voir comment est-ce qu'il y a d'unités animales à l'hectare ou quoi que ce soit. Tu sais? Tu as un taux d'occupation, mais si tu n'as pas beaucoup d'unités animales...

LE PRÉSIDENT :

2900 La saturation, la non-saturation. La charge effective.

M. RICHARD MAHEU :

C'est ça.

2905 **LE PRÉSIDENT :**

Y a-t-il des choses essentielles que vous vouliez nous dire et qu'on n'a pas abordées?

M. RENÉ LEDOUX :

2910 En fait, c'est deux compléments que j'aimerais ajouter.

LE PRÉSIDENT :

2915 Oui.

M. RENÉ LEDOUX :

2920 Par rapport à ce qui a été indiqué sur l'UPA. Il y a plusieurs choses qui ont été dites tantôt sur l'UPA, puis vous comprenez que l'UPA Outaouais-Laurentides, on n'était pas indifférent à ce qui a été dit.

2925 Il y a une question qui a été posée quant à la possibilité d'exclure un membre. La réponse, c'est non.

LE PRÉSIDENT :

C'est non.

2930 **M. RENÉ LEDOUX :**

C'est non. Absolument. L'UPA, c'est une adhésion volontaire, monsieur Gascon l'a très bien indiqué. Si on suit ce raisonnement-là, on adhère à l'UPA. C'est volontaire, c'est libre.

2935 **LE PRÉSIDENT :**

J'avais l'impression que ça s'était produit une fois, il y a une vingtaine d'années, dans une région.

2940 **M. RENÉ LEDOUX :**

Je ne pourrais pas vous répondre mais, en tout cas, selon...

LE PRÉSIDENT :

2945

Je prends votre parole. Ça va.

M. RENÉ LEDOUX :

2950

Le principe, c'est que l'adhésion est libre. Donc, on ne peut pas être expulsé.

2955

Et quant à la présence d'organisations comme, par exemple, les producteurs de bio dans notre confédération, qui ont récemment formé une fédération spécialisée et puis qui viennent de se joindre à nous, moi, je vous dirais que le défi qu'ils ont est exactement le même que toutes les autres fédérations qui se sont jointes à la confédération au cours des dernières années: le défi de prendre leur place qui leur revient au sein de cette organisation-là, avec les différences qu'eux ont et ce qu'ils peuvent apporter comme effet bénéfique pour l'ensemble de la communauté agricole.

2960

On parle beaucoup, parce que c'est très médiatisé actuellement la question des producteurs de bio, mais quelle importance est-ce qu'on a accordée à la récente affiliation de la QFA, le Quebec Farmer Association, par exemple, à l'UPA? Personne s'est soucié de ça. Mais vous pouvez être assuré qu'à l'intérieur de l'organisation, ces gens-là ont dû lutter pour prendre leur place, pour justifier leur affiliation en fonction d'un critère qui est la langue. Mais, ça, évidemment, on n'en a pas entendu parler dans les journaux.

2965

Mais la dynamique est la même. L'UPA, c'est une organisation libre, inclusive. Il faut, par contre, s'investir. Et, c'est ce qu'on veut faire, inviter les producteurs biologiques à s'impliquer activement dans cette organisation-là. Merci.

2970 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça va par rapport à ce que vous vouliez nous dire?

2975 **M. RICHARD MAHEU :**

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

2980 On se comprend. Merci, messieurs.

M. RICHARD MAHEU :

Merci.

2985 **LE PRÉSIDENT :**

C'est gentil, beaucoup, d'avoir présenté ce mémoire.

2990 J'arrive au moment du droit de rectification. Est-ce qu'il y a eu des choses, quelqu'un qui veut le faire? Non. Alors, voilà.

2995 Alors, ça sera la fin pour ici, aujourd'hui. La Commission continue, les deux membres que vous voyez là s'en vont la semaine prochaine au Témiscamingue et à Saint-Jean-sur-Richelieu, tandis que nos deux collègues, eux autres, vont faire l'autre bout du Québec, à savoir Carleton et Rimouski. Alors, on va finir par se retrouver ensemble.

3000 Mais je voudrais vous dire un merci du fond du coeur d'avoir pris la peine d'organiser votre pensée, de venir nous dire vos perceptions et vos attentes et vos exigences, à partir de vos points de vue. Et, la Commission repart plus riche de votre expérience et alertée à un certain nombre de choses. On vous remercie beaucoup. Et, souhaitons que le rapport sera à la hauteur des attentes qui grandissent toujours pour cette fameuse commission. À la prochaine, qui sait! Merci beaucoup.

3005 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3010 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.